La protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma

Mécanismes locaux de protection et réponse humanitaire

Enquête de terrain réalisée dans la région du Lipako-Gourma
(juin-juillet 2021)

M. Frédéric Baele (DRC)
Dr. Virginie Baudais and Dr. Shourjya Deb (SIPRI)
Pr. Tiéman Diarra (POINT SUD)
Dr. Oumarou Hamani (LASDEL)
Dr. Thomas Ouédraogo (CGD)

Travail de recherche financé par AHRC-DFID

Arts and Humanities Research Council

Table des matières

I. Introduction *6*

II. Contexte général de la recherche : la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma *8*

Approche méthodologique **8**

III. Identification des menaces, des risques et des vulnérabilités *14*

A. Les problèmes économiques **15**

B. Les problèmes de gouvernance **22**

C. Les problèmes sécuritaires **23**

IV. Les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire *28*

A. Les mécanismes endogènes de protection **29**

1. La famille et la communauté, premiers acteurs de protection 29
2. Les mécanismes traditionnels de protection 32

B. La réponse étatique **33**

C. Quelques mécanismes locaux récents **36**

1. L'exemple des commissions foncières nigériennes 36
2. La signature d'accords locaux au Mali 36

D. Essoufflement des mécanismes locaux et tensions sociales **37**

V. La protection humanitaire : les perceptions des populations sur l'aide apportée *40*

A. Appréciation des services de protection **40**

B. Problèmes de coordination **43**

VI. CONCLUSION *47*

Annexe *49*

Table des cartes, tableaux et graphiques *57*

Cartes **57**

Tableaux **57**

Graphiques **57**

Remerciements

Dans le cadre d'une recherche financée par the Arts and Humanities Research Council (AHRC-FCDO), du « Collaborative Humanitarian Protection Research Programme », cette recherche a été conduite par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) en collaboration avec le Danish Refugee Council (DRC) et les partenaires de recherche suivants : le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) au Burkina Faso, Point Sud au Mali et le Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement (LASDEL) au Niger. Ce projet a duré deux ans (2020-2022) et a comporté deux cycles de recherche : le premier a été conduit en juillet-août 2020 et le second en juin-juillet 2021.

Nous remercions tous nos partenaires AHRC-FCDO, DRC, LASDEL, POINT SUD et CGD et, à travers eux, toutes les personnes, chercheurs, coordonnateurs et facilitateurs, autorités administratives locales qui ont été engagés ou ont facilité cette recherche.

Liste des sigles et acronymes

AHRC	Arts and Humanities Research Council
ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project
AQMI	Al Qaida au Maghreb islamique
CsRéf	Centre de santé de référence
CGD	Centre pour la gouvernance démocratique
CAFO	Coordination des associations et ONG féminines du Mali
COFO	Commission foncière
CVD	Comité villageois de développement
DFID	Department for International Development
DRC	Danish Refugee Council
EIGS	État islamique dans le Grand Sahara
FCDO	Foreign, Commonwealth and Development Office
FDS	Forces de défense et de sécurité
GANE	Groupe armé non étatique
HD	Centre pour le dialogue humanitaire
HCR	Haut-Commissariat pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interinstitutions (Inter-Agency Standing Committee)
LASDEL	Laboratoire d'études et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement
MUJAO	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
NRC	Norwegian Refugee Council
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs)
ONG	Organisation non gouvernementale
PDI	Personne déplacée interne
SIPRI	Stockholm International Peace Research Institute
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations unies (United Nations Humanitarian Air Service)
VBG	Violence basée sur le genre
VDP	Volontaires pour la défense de la patrie
WASH	Water Sanitation and Hygiene

Principaux résultats

Ce projet de recherche de deux ans (2020-2022) a été mené dans la région du Liptako-Gourma ou zone des trois frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Cette région est, depuis 2015, l'épicentre de la crise sahélienne, caractérisée par une détérioration continue de la situation sécuritaire. Cette recherche menée par le SIPRI, le DRC et leurs partenaires locaux est incluse dans un programme de recherche sur la protection humanitaire dans les zones de conflits (AHRC-FCDO) qui comprend 26 sites de recherche. Elle vise à étudier l'efficacité des programmes de protection humanitaire dans le Liptako-Gourma, et en particulier les systèmes de protection locaux et les liens entre les mécanismes de protection locale et les mécanismes de protection humanitaire. L'objectif de cette recherche-action est de renforcer l'efficacité des programmes de protection humanitaire et leur intégration ou complémentarité avec les systèmes locaux de protection. Elle se fonde sur des données empiriques, à la fois qualitatives et quantitatives, collectées au Burkina Faso (région du Nord et du Sahel), au Mali (région de Mopti) et au Niger (région de Tillabéri), au cours de deux phases de recherche menées en août-septembre 2020 et juin-juillet 2021.

Les principaux problèmes

- Le chômage et le manque d'opportunités économiques ainsi que les difficultés d'accès à l'eau et à l'alimentation sont parmi les principaux problèmes économiques et de gouvernance.
- Les attaques des groupes armés contre les moyens de production (pillage des champs, vol de bétail, accès limités aux marchés) accentuent la vulnérabilité des populations.
- La sécurité s'est détériorée en une année, restreignant encore plus la liberté de circulation des populations qui limitent leurs déplacements et leurs activités de production.
- La pauvreté structurelle est un facteur décisif d'engagement des jeunes au sein des groupes armés non étatiques.
- Une vulnérabilité économique accrue : la durée de la crise a des conséquences importantes sur l'accueil des déplacés. En une année, l'essoufflement est très perceptible tant auprès des communautés hôtes que des communautés déplacées. La pression sur les moyens de subsistance, qui était déjà une préoccupation en 2020, s'est aggravée.
- La mauvaise gouvernance, qu'elle soit politique, économique, sociale ou juridique, est considérée comme ayant contribué à l'éclatement de la crise et à sa persistance.

Les mécanismes de protection

- Chaque déplacement déclenche une chaîne de solidarité, d'abord traditionnelle. La première protection est la famille et les amis/voisins, et recouvre d'abord sécurité et protection physique.
- Les mécanismes de protection peuvent être communautaires ou étatiques :
    - Les mécanismes endogènes de protection sont considérés comme effectifs par les populations et ont leur préférence. Les autorités traditionnelles et coutumières jouent un rôle fondamental dans l'accueil et l'installation des personnes déplacées. La crise affaiblit cependant les mécanismes communautaires de régulation des rapports sociaux.
    - L'aide des familles ou des communautés précède généralement celle de l'État et des ONG.
    - Les mécanismes de protection humanitaire sont jugés efficaces et complémentaires des systèmes locaux, et respectueux des codes culturels locaux.

- La coordination de l'aide pose un problème notamment entre les États et les organisations humanitaires.
- La prolongation de la crise a des conséquences importantes tant sur les aspirations des personnes déplacées internes (PDI) (en particulier en termes de logement et d'emploi) que sur les capacités des communautés hôtes, fragilisant parfois les relations entre les communautés.
- L'appui aux communautés hôtes ne compense pas l'assistance apportée aux personnes accueillies.
- Les populations rapportent un manque de communication et une faible coordination entre les ONG.

I. Introduction

Dans le cadre du programme de recherche sur la protection humanitaire dans les zones de conflits, le projet de recherche-action vise à comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire menés dans la région du Liptako-Gourma, en interrogeant les liens entre mécanismes de protection locale et mécanismes de protection humanitaire. Renforcer l'efficacité des programmes de protection nécessite de bien en comprendre les enjeux, en se fondant sur des données empiriques recueillies à partir de questionnaires et d'entretiens approfondis. Ce rapport repose sur des données quantitatives et qualitatives collectées au Burkina Faso (régions du Nord), Mali (région de Mopti) et Niger (région de Tillabéri) en juin-juillet 2021.

La région du Liptako-Gourma, située aux frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, est l'épicentre de la crise saharo-sahélienne qui a d'abord éclaté au Mali en 2012. Si certaines causes sont communes aux trois pays – la préexistence de conflits locaux, souvent en lien avec l'accès et la gestion des ressources naturelles, de fortes stratifications sociales, une présence inégale de l'État et des problèmes de gouvernance –, d'autres dynamiques sont propres à chacun et relèvent des trajectoires historiques et de contextes sociaux différents. Depuis 2015, la situation sécuritaire ne cesse de se dégrader, ce qui se traduit par des besoins humanitaires croissants et une vulnérabilité accrue des populations vivant dans ces zones de conflits. Les attaques se multiplient non seulement contre les populations civiles, mais aussi contre les représentants et les symboles de l'État, que ce soient les forces de défense et de sécurité (FDS), les autorités locales – administratives, religieuses et coutumières – ou encore les fonctionnaires et les commerçants. Entre 2017 et 2020, le nombre de victimes civiles a été multiplié par sept[1].

Historiquement, la région du Liptako-Gourma s'étend sur plusieurs régions administratives du Burkina Faso, du Mali et du Niger[2]. En décembre 1970 a été créée l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma : cet espace enclavé, qui regroupe les zones les plus déshéritées de cette région, accueille aujourd'hui une population de près de vingt millions de personnes, à 80 % rurale. Les principales activités sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation des ressources naturelles. En 2011, l'organisation s'est transformée en un espace économique intégré couvrant les trois États et, en 2018, elle est devenue l'Autorité de développement intégré des États du Liptako-Gourma[3]. Le Liptako-Gourma est une zone historique de transhumance mais aujourd'hui, la diminution des aires de pâturage, liée à l'exploitation des terres agricoles, à la raréfaction de l'eau et des ressources fourragères et, plus largement, à l'impact du changement climatique, a de graves conséquences sur le mode de vie des populations. Différentes sécheresses ont déjà gravement fragilisé les populations et leurs bétails, accroissant les tensions entre communautés. C'est actuellement une zone où sévissent de nombreux groupes armés non étatiques (GANE), milices et/ou groupes d'autodéfense, groupes extrémistes violents[4], ce qui condamne les populations à vivre dans la peur, dans des zones où la présence de l'État

[1] Coalition citoyenne pour le Sahel, « Sahel : Ce qui doit changer. Pour une nouvelle approche centrée sur les besoins des populations », avril 2021, https://www.sahelpeoplescoalition.org/rapport-sahel-ce-qui-doit-changer (page consultée le 5 septembre 2022).

[2] Les régions concernées sont les suivantes : au Burkina Faso, les régions du centre (Ouagadougou), centre-est (Tenkodogo), centre-sud (Manga), centre-nord (Kaya), Est (Fada N'Gourma), Plateau central (Ziniaré), Nord (Ouahigouya), Sahel (Dori) ; au Mali, les régions de Mopti, Tombouctou et Kidal ; au Niger, les régions de Tillabéri et Dosso et la commune urbaine de Niamey (https://www.liptakogourma.org/zones-dintervention/, page consultée le 5 septembre 2022).

[3] Les actions de l'Autorité du Liptako-Gourma sont étendues à l'ensemble des territoires nationaux. Ses domaines de compétences sont les suivants : agriculture et élevage, environnement et pêche, hydraulique, énergie, infrastructures de développement, mines, développement social, coopérations transfrontalières et sécurité.

[4] Multiplication des groupes violents avec base combattante locale qui sont « dirigés, au moins au niveau intermédiaire, en majorité par des individus issus des communautés dans lesquelles ils s'implantent » témoignant d'une « endogénéisation de la menace », in Institut d'Études de Sécurité, « Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma », Rapport sur l'Afrique de l'Ouest n° 26, décembre 2019, p. 7.

est très inégale voire inexistante. Cette zone est le théâtre d'opération de groupes djihadistes transnationaux dont Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI), l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) et Ansarul Islam[5]. Tous ces groupes attisent les tensions sociales, contribuant à aggraver des conflits locaux, avec de lourdes conséquences sur la cohésion sociale.

Dans cette crise, plusieurs facteurs doivent être pris en compte, dont la présence inégale de l'État, l'absence des FDS, la mauvaise gouvernance, la compétition pour les ressources naturelles, l'extrémisme violent, la multiplication de groupes armés, milices et groupes d'autodéfense. Dans cette zone, les populations sont soumises à des attaques incessantes d'une infinie violence, avec des villages attaqués, brulés, des assassinats ciblés de personnalités et de leaders religieux ou communautaires.

Carte 1. Région du Liptako-Gourma

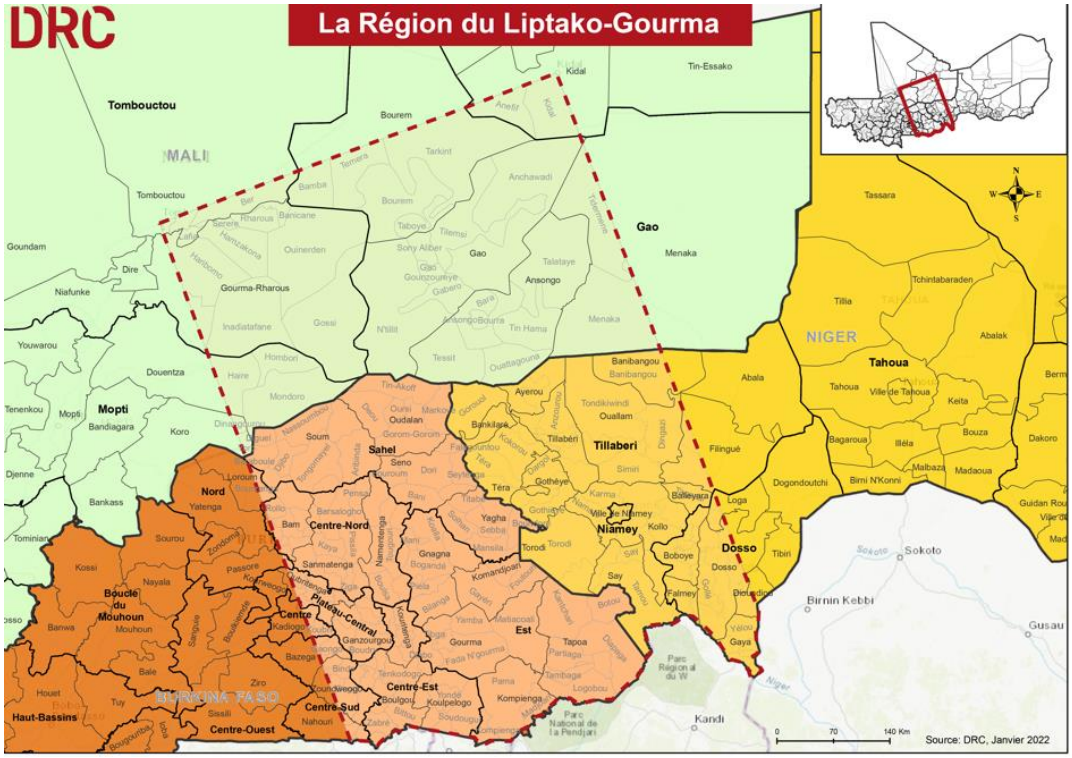

Depuis 2015, les conflits ont entraîné des déplacements massifs de populations, ce qui contribue à accroître la vulnérabilité des populations déjà fragilisées par la récurrence des mauvaises saisons agricoles avec, comme corollaire, la baisse de la production vivrière et fourragère. Le nombre de PDI est en constante augmentation[6].

Tableau 1. Nombre de PDI

PDI	Juin-juillet 2020	31 juillet 2021	31 mars 2022
Mali	266 832	377 781	363 946
Niger	265 522	291 061	264 257
Burkina Faso	1 013 234	1 368 164	1 850 293

[5] https://ecfr.eu/special/sahel_mapping (page consultée le 5 septembre 2022).
[6] https://r4sahel.info/en/situations/sahelcrisis (page consultée en mars 2022).

II. Contexte général de la recherche : la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma

La recherche porte sur la protection humanitaire dans la région du Liptako-Gourma et vise à ***comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire menés dans la région du Liptako-Gourma, et plus précisément l'articulation entre les programmes de protection humanitaire et les mécanismes locaux de protection.*** Une meilleure compréhension des mécanismes de protection existants doit permettre, entre autres, d'identifier les interventions les plus efficaces et de les adapter pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des communautés affectées.

Approche méthodologique

Lancée en juin 2020, cette étude ambitionne de comprendre l'impact des programmes de protection humanitaire sur les populations de cette région très affectée par la crise multiforme qui se joue actuellement au Sahel central. Plus spécifiquement, l'objectif de cette recherche est d'analyser les mécanismes d'intervention humanitaire pour les rendre plus efficaces mais surtout plus adaptés aux attentes des communautés affectées et de comprendre comment des mécanismes s'intègrent – ou non – au niveau communautaire et s'articulent – ou pas – aux contextes locaux. Tenir compte des perceptions et des priorités des populations, et en particulier des populations bénéficiaires des programmes de protection humanitaire, est nécessaire pour améliorer leur conception et leur mise en œuvre, en se fondant sur des données – qualitatives et quantitatives – empiriquement contextualisées. La collecte de données prend en considération les différences locales mais aussi le contexte institutionnel propre à chaque pays.

Les pistes de recherche :

- analyse des menaces, risques et vulnérabilités des populations du Liptako-Gourma ;
- identification des mécanismes locaux de protection et compréhension des normes et règles sociales sur lesquelles ils reposent ;
- identification des réponses de protection humanitaire et analyse de l'interaction entre les réponses de protection humanitaire et les mécanismes de protection locaux ;
- évaluation de l'impact des réponses apportées et de l'adéquation de l'assistance proposée avec les besoins identifiés.

1) Les partenaires de recherche

La recherche a été coordonnée par le SIPRI qui s'appuie, dans chaque pays, sur des institutions locales partenaires : le CGD au Burkina Faso, POINT SUD au Mali et le LASDEL au Niger, qui ont chacun déployé des facilitateurs et des chercheurs sur le terrain. La recherche sur le terrain a été réalisée en juin 2021 dans les régions administratives du Nord au Burkina Faso, dans la région de Mopti au Mali et dans la région de Tillabéri au Niger.

Travaillant dans la région du Liptako-Gourma depuis 2013, le DRC fournit une grande variété d'aides d'urgence allant de la sécurité alimentaire à la protection en passant par la réduction de la violence armée.

- Dans la région du Sahel au Burkina Faso, il mène un programme de suivi visant à protéger et à assister les personnes vulnérables à proximité de la frontière malienne, notamment via une assistance multisectorielle d'urgence.
- Dans la région de Mopti au Mali, depuis janvier 2013, le DRC apporte une réponse à la crise sécuritaire. Il est un des principaux acteurs de la protection à base communautaire et mène un projet depuis cinq ans pour prévenir les violences sexuelles et sexistes et mettre en œuvre la protection de l'enfance.

– Au Niger, il met en place des programmes de protection dans la région de Tillabéri depuis 2018 ainsi qu'une réponse rapide d'assistance de première urgence (habitat, bien non alimentaires, AGR).

La démarche du DRC, basée sur une approche communautaire de la sécurité et de la gestion de ses activités, met l'accent sur l'identification des besoins et priorités des communautés affectées et favorise la mise en œuvre de solutions définies localement dans le cadre de la sécurité humaine. La participation des communautés est fondamentale en renforçant les ressources et les capacités locales.

Carte 2. Couverture géographique potentielle recherche opérationnelle
Consortium SIPRI-LASDEL-CGD-POINT SUD-DRC

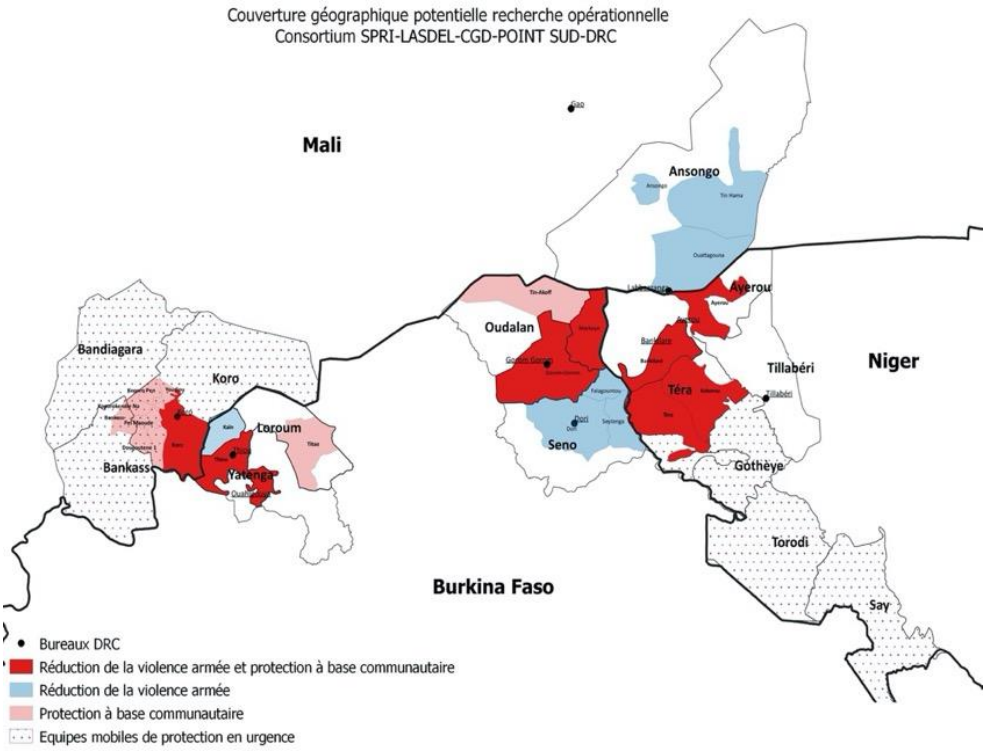

2) *Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso*

Tableau 2. Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso

2020			2021	
Région	Province	Localité	Province	Localité
Sahel	Soum	Djibo		
	Séno	Dori		
	Oudalan	Markoye		
		Gorom-Gorom		
Nord	Yatenga	Kain	Yatenga	Ouahigouya
		Yensé		Thiou
		Thiou	Loroum	Titao
		Ouahigouya		
	Loroum	Banh		

3) *Zone d'étude et communes enquêtées au Mali*

Tableau 3. Zone d'étude et communes enquêtées au Mali

2020			2021		
Région	Cercle	Localité	Région	Cercle	Localité
Mopti	Koro	Koro	Bandiagara	Koro	Koro
		Kiri			Kiri
		Edjibara[7]			Edjibara
		Tagou-Souan[8]			Tagou-Souan
	Mopti	Mopti/Sévaré	Mopti	Mopti	Mopti/Sévaré
	Bankass	Bankass		Bankass	Bankass

Note : À la suite du nouveau découpage administratif, la région de Mopti a été divisée en trois : Bandiagara, Douentza et Mopti[9].

4) *Zone d'étude et communes enquêtées au Niger*

Tableau 4. Zone d'étude et communes enquêtées au Niger

2020				2021			
Région	**Département**	**Communes**	**Villages**	**Région**	**Département**	**Communes**	**Villages**
Tillabéri	Bankilaré	Bankilaré	Amarsingué	**Tillabéri**	Torodi	Torodi	Tondobon
			Petelkolé				Chantier
			Bankilaré				Zongo Pengona
	Téra	Diagourou	Bangaré				Ballare
	Tillabéri	Dessa	Dessa				Zoullo
			Kandadji				Sabon Kare
			Sanguilé			Makalondi	Bankata
			Seno				Paate
			Famalé				Banteeri
	Ayorou	Commune	Kongotchiré				Garage
			Koutougou				Makalondi
			Gaoudel				Garabangou
							Bagouba
					Téra	Téra	Doumba
							Dondiel
						Dessa	Dessa

5) *La collecte des données*

La recherche a été conduite suivant une méthode mixte qui combine entretiens approfondis de type semi-directifs, groupes de discussions et administration de questionnaires. Cette méthode permet de mesurer les perceptions des populations, mais aussi d'approfondir certains aspects par la recherche qualitative.

Pour chaque phase d'enquête, des séminaires de formation ont été organisés au profit des facilitateurs et des chercheurs juniors portant sur les techniques d'enquêtes qualitatives et quantitatives (conduite des entretiens, animation des groupes de discussion, technique de rapportage, etc.). À l'issue de ces formations, chaque centre a participé à l'élaboration du protocole de recherche et à la conception du

[7] Bargou (Koro) a été remplacé par Edjibara dans la commune de Koro pour des raisons de sécurité au cours de l'enquête.
[8] Bih a été remplacé par Tagou-Souan dans la commune de Koro pour des raisons de sécurité au cours de l'enquête.
[9] Loi n° 2012-017 du 2 mars 2012 portant création de circonscriptions administratives en République du Mali.

guide d'entretien. Le questionnaire a été élaboré par le SIPRI et le DRC, puis testé avec les facilitateurs lors des ateliers de formation. En 2021, le DRC a formé les équipes à la protection humanitaire dans les trois pays. Chaque équipe a ensuite préparé son terrain en informant les autorités administratives et en mobilisant des points focaux.

La recherche qualitative a été fondée sur l'administration d'entretiens semi-directifs et l'organisation de groupes de discussion, en particulier auprès :

- des responsables locaux comme les chefs de village, les chefs religieux, les responsables des groupements de la jeunesse et des femmes ;
- des communes et collectivités : responsables des structures communautaires, associations et personnes déplacées ;
- des familles : chef de famille, personnes vulnérables.

Tableau 5. Répartition des entretiens

	2020			2021		
	Burkina Faso	**Mali**	**Niger**	**Burkina Faso**	**Mali**	**Niger**
Questionnaires	540	394	394	658	344	455
Groupes de discussion	10	26	7	9	4	
Entretiens qualitatifs	30	22	71	30	63	30

6) *Les limites de l'étude*

L'inaccessibilité de certaines localités

Les limites de l'étude sont d'abord d'ordre sécuritaire. Entre 2020 et 2021, la situation sécuritaire s'est dégradée au Burkina Faso, est restée stable au Mali et s'est améliorée au Niger. Plus particulièrement, deux événements survenus au moment des enquêtes ont eu un impact direct sur le déploiement des équipes : la première année, l'attaque contre les humanitaires de l'ONG ACTED en août 2020 à Kouré au Niger a restreint les zones accessibles du fait des opérations militaires subséquentes[10] ; la seconde année, début juin 2021, l'attaque de Solhan au Burkina Faso a été la plus meurtrière (160 morts) depuis 2015 et a également été suivie d'opérations militaires[11]. Selon l'Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED), 1 857 morts civiles ont été enregistrés entre décembre 2020 et décembre 2021, avec un pic au deuxième semestre[12]. Du fait de la situation, la région du Sahel au Burkina Faso a été abandonnée pour des raisons de sécurité, tandis que la zone de Titao était également en proie aux attaques durant l'enquête et que les provinces du Loroum et de Yatenga connaissaient une recrudescence des attaques terroristes. La zone de Thiou a été accessible mais pour une courte durée. Au Mali, les cercles de Koro, Bankass et Mopti ont enregistré de nombreux déplacements de populations. La situation était la même dans la région de Tillabéri avec de nombreux déplacements et des attaques récurrentes.

Les conditions d'enquête

[10] Antoine Delpierre, Kader Mazou, « Attaque au Niger : la zone de Kouré n'est plus épargnée par l'insécurité », *TV5 monde*, 11 août 2020, https://information.tv5monde.com/video/attaque-au-niger-la-zone-de-koure-n-est-plus-epargnee-par-l-insecurite (page consultée le 5 septembre 2022).

[11] « Burkina Faso : le bilan de l'attaque de Solhan s'alourdit à 160 morts », *TV5 monde*, 5 juin 2021, https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-une-centaine-de-civils-executes-dans-le-nord-est-du-pays-411598 (page consultée le 5 septembre 2022).

[12] https://acleddata.com/dashboard/#/dashboard (page consultée le 27 décembre 2021).

Les conditions sécuritaires ont un impact sur la conduite de la recherche : l'administration du questionnaire exige de prendre de plus en plus de précautions puisque les populations sont de plus en plus réticentes à parler avec des personnes étrangères au groupe ; la réalisation de groupes de discussion est aussi de plus en plus difficile et le nombre de personnes par conséquent restreint. L'enregistrement des entretiens qualitatifs est de moins en moins possible et la prise de note a été privilégiée au Burkina Faso, ce qui explique une moindre utilisation de *verbatim*. Enfin, les populations déplacées sont aussi très souvent « sursollicitées » pour répondre à des enquêtes, ce qui se traduit par une maîtrise des « bonnes réponses » et des attentes des interlocuteurs.

La difficulté linguistique se pose partout lors des entretiens avec des PDI. Malgré le soin pris par les centres pour privilégier le déploiement des ressortissants des zones d'étude, il arrive souvent que les PDI ne parlent pas la langue du facilitateur et qu'ils doivent avoir recours à des interprètes locaux.

L'échantillon

L'enquête quantitative a concerné 1 318 répondants en 2020 et 1 457 en 2021, répartis comme suit :

Graphique 1. Répartition de l'échantillon

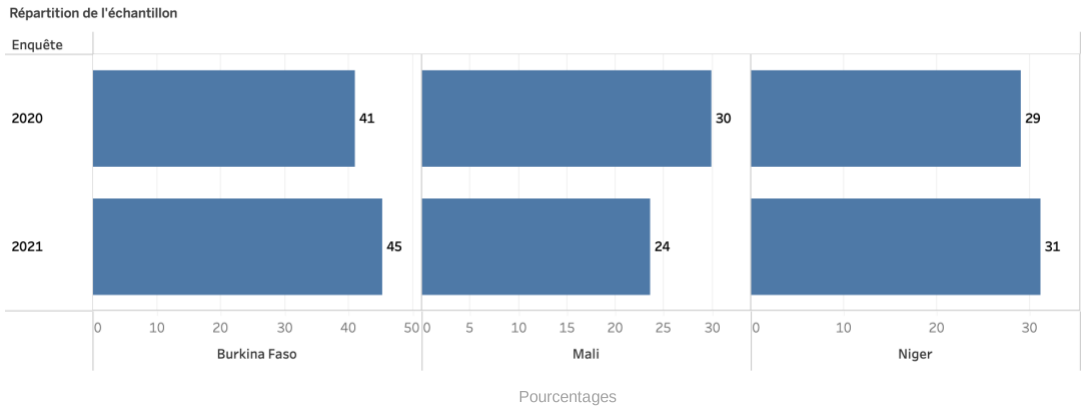

<u>Caractéristiques de l'échantillon</u> :

- Les hommes et les femmes sont également représentés.
- En 2021, trois catégories d'âge ont été retenues : 15-24 ans, 25-45 ans et 46 ans et plus.
- Les deux catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les agriculteurs et les ménagères.
- Plus de la moitié de l'échantillon est non scolarisé.
- Statut des enquêtés : les résidents représentent la moitié de l'échantillon (50,61 % en 2020 et 49,97 % en 2021) et les PDI l'autre moitié (44,16 % en 2020 et 42,96 % en 2021).

Concernant la nature des déplacements, en 2020, **78 %** des enquêtés étaient en déplacement post-incident et **18 %** en déplacement préventif. En 2021, **67 %** étaient en déplacement post-incident, **26 %** en déplacement préventif, 5 % en déplacement pendulaire et 2 % se sont déplacés une fois puis à nouveau vers une autre communauté.

Graphique 2. Nature des déplacements

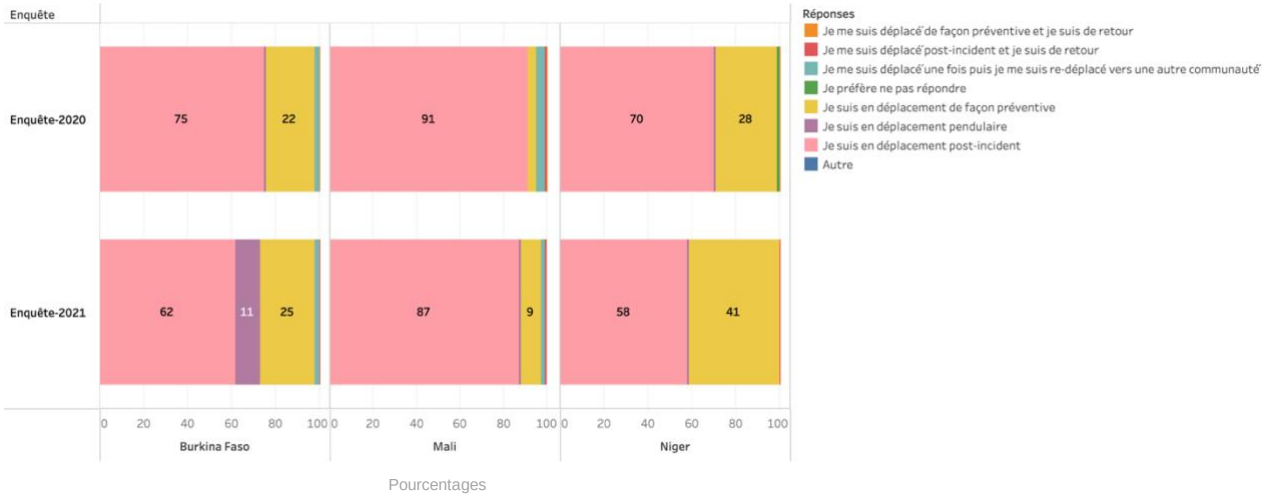

III. Identification des menaces, des risques et des vulnérabilités

La peur des attaques, les déplacements forcés, les conflits entre communautés et un fort sentiment d'abandon caractérisent la vie quotidienne des populations dans la région du Liptako-Gourma. Les États de la région n'ont pas ou plus les moyens de se matérialiser partout et l'insécurité est une contrainte majeure entraînant, d'une part, le départ des autorités locales et des agents de l'État dont les vies sont menacées ; d'autre part, un accès plus difficile et irrégulier aux services sociaux de base. Enfin, l'insécurité limite l'accès des organisations humanitaires. Les dysfonctionnements de l'État, comme l'inégale couverture administrative, sont liés à ses faiblesses structurelles, aggravées depuis quelques années par l'insécurité et la présence de groupes armés djihadistes. Par conséquent, la délivrance de services comme l'éducation, la justice et la sécurité est parfois assurée par des acteurs non étatiques dont des groupes armés.

La crise exacerbe les vulnérabilités structurelles comme la pauvreté extrême, les clivages sociaux et la dégradation des ressources naturelles.

Concernant les principaux risques, menaces et vulnérabilités, en 2020, **41 %** des personnes interrogées plaçaient **les problèmes sécuritaires en tête des préoccupations**, tandis qu'en 2021, **les problèmes sécuritaires et économiques étaient au même niveau (34 %). Les problèmes sociaux viennent en deuxième (20 %).** La différence s'explique notamment par l'abandon de la région du Sahel au Burkina Faso où l'insécurité est plus forte et par l'augmentation de la perception des problèmes économiques au Mali. Au niveau de chaque pays :

- En 2020 : le problème principal des enquêtés est économique au Mali et au Niger et sécuritaire au Burkina Faso.
- En 2021 : le problème principal des enquêtés est économique au Mali mais sécuritaire au Burkina Faso et au Niger.

Graphique 3. Nature des risques, menaces et vulnérabilités

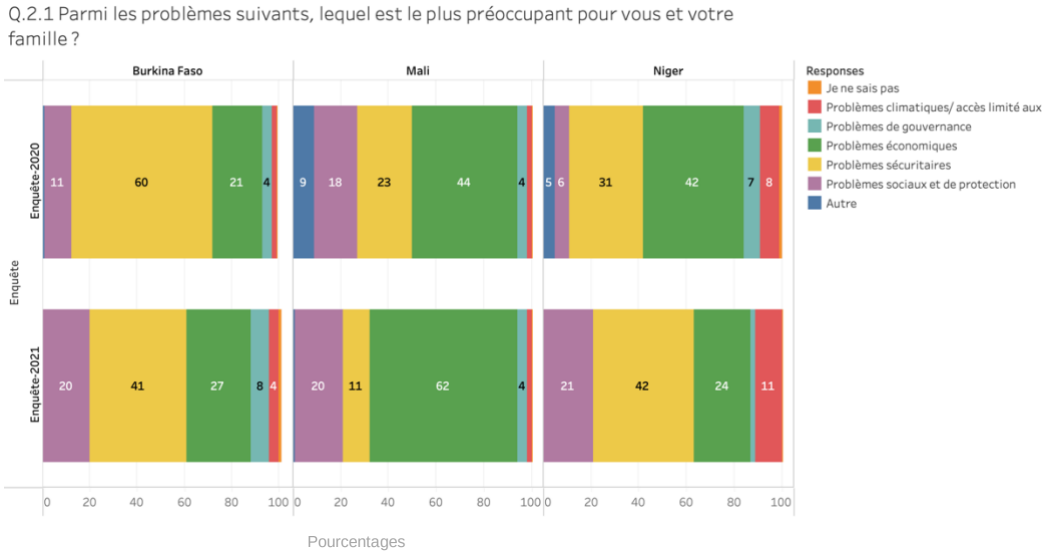

A. Les problèmes économiques

Le chômage et le manque d'opportunités économiques restent le problème principal pour 60 % des répondants en 2020 et 59 % en 2021. Les hommes placent ces problèmes en premier à 61 % et les femmes à 58 %. C'est ensuite décroissant en fonction de l'âge : les 15-24 ans à 63 %, les 25-45 ans à 60 % et les 46 ans et plus à 51 %. Le deuxième problème le plus important est l'accès limité aux terres agricoles (33 % en 2020 et 31 % en 2021), dans les trois pays (Burkina Faso : 27 %, Mali : 42 % et Niger : 29 %).

Graphique 4. Principaux problèmes économiques

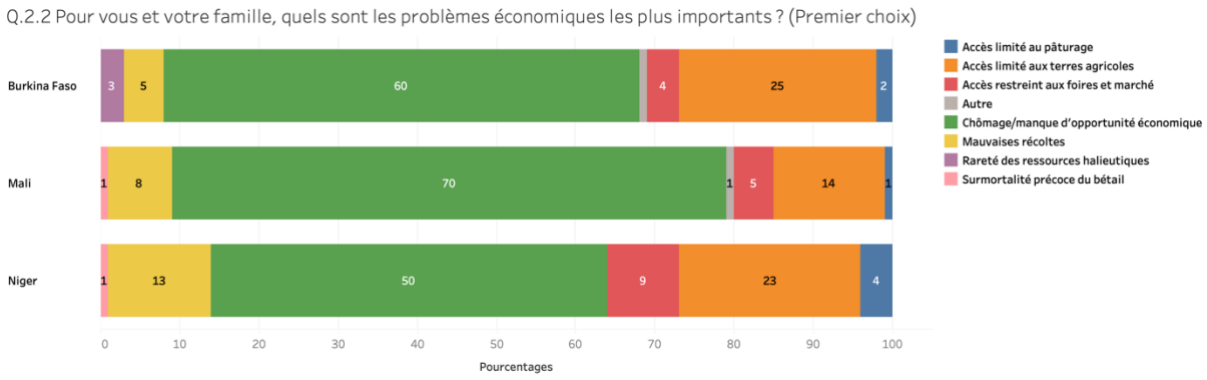

Plusieurs aspects sont à relever ici. Située au cœur de la bande sahélo-saharienne, la région du Liptako-Gourma se caractérise par une **économie très dépendante de l'agriculture et de l'élevage**, principales activités des communautés locales. Les systèmes locaux de production agricole et pastorale sont aujourd'hui très perturbés par la détérioration de la situation sécuritaire avec, comme corolaire, à la fois des mouvements très importants de populations mais aussi la multiplication des vols de bétail organisés et entretenus par des groupes armés.

Les attaques des groupes armés contre les moyens de production – champs et bétail – accentuent la vulnérabilité des populations.

Les activités agricoles sont très affectées par l'insécurité : champs brûlés, interdiction d'aller cultiver les champs éloignés. L'agriculture est de plus en plus difficile à pratiquer : si certains accords avec des groupes armés djihadistes dans les zones enquêtées au Mali permettent aux paysans de retourner cultiver les champs, cela ne concerne la plupart du temps que les champs proches des villages et non les plus éloignés qui sont aussi souvent les plus fertiles :

> Les hommes en armes fixent maintenant des distances à ne pas dépasser. Ils nous ont dit ici de ne pas dépasser trois kilomètres. Or, les terres fertiles sont plus éloignées. L'accord nous permettait de cultiver mais on ne nous avait pas dit de ne pas dépasser une certaine distance. Et c'est ce qu'ils nous disent maintenant. Les terres aux alentours sont infertiles mais nous n'avons pas le choix. (Entretien avec une autorité religieuse réalisé le 5 juillet 2021 à Edjibara, commune de Koro, région de Mopti)

Ces restrictions ont des effets négatifs sur la production agricole et les agriculteurs abandonnent les champs par peur de représailles des groupes armés. Ainsi, l'agriculture sur brûlis, principale forme d'agriculture, est de moins en moins possible puisque la mise en jachère des terres n'est pas pratiquée à cause des restrictions de distance imposées. La proximité des zones de combat ou le déploiement

d'opérations militaires dans les zones empêchent les agriculteurs de cultiver les champs. La peur de se rendre aux champs limite aussi les activités.

Le vol de bétail – souvent à grande échelle – est un phénomène très répandu et **posséder du bétail est aujourd'hui devenu un facteur de vulnérabilité**. Non seulement la possession d'animaux ne suffit plus à garantir une certaine sécurité économique, mais elle est désormais une source d'insécurité face aux actions des groupes armés djihadistes dont l'impôt prélevé sur le bétail constitue une source locale de financement. La transhumance est particulièrement touchée.

Les activités commerciales sont dominées par la vente de produits agricoles dont les céréales (mil, sorgho, maïs, haricot) et les cultures de rentes (sésame ou échalote par exemple), mais les limites à la circulation des personnes et des biens impactent négativement la tenue des marchés hebdomadaires. Les foires sont souvent désertées tant par les commerçants que par les populations, or ce sont ces marchés qui permettaient à ces dernières de s'approvisionner en produits de première nécessité et de vendre des produits issus de la cueillette et de l'agriculture. En l'absence d'un marché régulier, les trafics se multiplient et le prix des denrées augmente. À la frontière entre le Mali et le Burkina Faso, l'économie est sérieusement compromise par les attaques sur les axes routiers ainsi que par le sabotage des ponts reliant différentes localités. Si les moyens d'existence des populations sont très touchés, les communes sont elles aussi amputées de leur principale ressource, à savoir les taxes sur les marchés, désormais très peu fréquentés – et lorsqu'ils le sont, le temps d'animation de ces lieux communautaires d'échanges est considérablement réduit. **Cette situation accroît la vulnérabilité économique et alimentaire de la population et se traduit par une baisse des revenus des ménages.**

La vulnérabilité économique s'accroît, conséquence de la dégradation de la situation sécuritaire avec des populations qui subissent les extorsions des GANE et des FDS, le vol du bétail, la baisse des activités agricoles et des activités commerciales et la limitation des déplacements. Les lieux d'échanges économiques sont souvent désertés.

Niger : tensions autour de l'accès aux terres de culture et aux lieux de pâturage

Les enquêtes de terrain ont révélé que l'accès aux terres de culture et aux espaces de pâturage pour le bétail constitue un facteur majeur de tension dans les communes de Dessa et de Téra. Historiquement, l'accès aux ressources foncières donne lieu à une compétition et à des tensions entre les différents acteurs ruraux, notamment les producteurs agricoles et les pasteurs. Cette tendance se reflète dans les données recueillies puisque les répondants ont évoqué avec insistance (1) les conflits entre agriculteurs et agriculteurs, entre agriculteurs et éleveurs et entre pasteurs et pasteurs ; et (2) une tendance à la hausse de ces conflits. L'économie de ces zones repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage, principales activités pratiquées par la majorité des populations. Or, le système de production agricole dans les communes de Dessa et de Téra est aujourd'hui arrivé à épuisement : l'exploitation de type extensif non mécanisée est gourmande en terres puisque pour accroître la production, il faut nécessairement augmenter les superficies cultivées. L'expansion des terres de culture au détriment des terres de pâturage devient de plus en plus difficile à gérer malgré l'existence du code rural du Niger qui intègre la gestion du foncier et des conflits. Ces conflits sont également à replacer dans un contexte marqué par une forte croissance démographique. Les conséquences conjuguées de la croissance démographique, du caractère rudimentaire des pratiques agricoles et de la mauvaise gouvernance du foncier ont largement contribué à exacerber les conflits fonciers dans les zones de Dessa et de Téra. La remise en cause des modes traditionnels de régulation foncière et l'adoption des législations prônant l'égalité entre homme et femme dans l'accès à la terre sont également facteurs de conflit :

> Avant, la terre appartenait à la famille. C'est pourquoi personne ne se préoccupait de faire un titre foncier. Chaque membre de la famille a droit de jouir de l'usufruit de la terre, c'est-à-dire le droit d'exploitation, mais personne ne doit réclamer la propriété privée sur la terre ou vendre la terre. Mais aujourd'hui, les choses ont changé. Les jeunes, très tôt, demandent à être autonomes vis-à-vis de leurs familles et de ce fait, demandent aussi leur part de terre à eux. Et maintenant, ce sont les femmes qui réclament aussi leurs droits à la terre. Les gens sont de plus en plus nombreux et divisés alors que la superficie du Niger depuis les indépendances n'a pas changé. Ce sont toujours les mêmes terres que nous exploitons. Force est de constater que ces terres sont aujourd'hui lessivées et insuffisantes ; ce qui donne lieu à des tensions et conflits fonciers qui deviennent de plus en plus fréquents. (Entretien avec un responsable coutumier réalisé le 25 juin 2021 à Téra)

La raréfaction en qualité et en superficie des terres de culture contribue à durcir les tensions entre communautés, ce qui n'est pas sans liens avec les rivalités politiques.

L'impact sur le genre et l'âge

Si le chômage et le manque d'opportunités économiques sont mentionnés comme problème principal par les hommes et les femmes, les jeunes et les adultes, les conséquences sont différentes selon la catégorie d'âge.

Graphique 5. Principales raisons pour s'engager dans des conflits

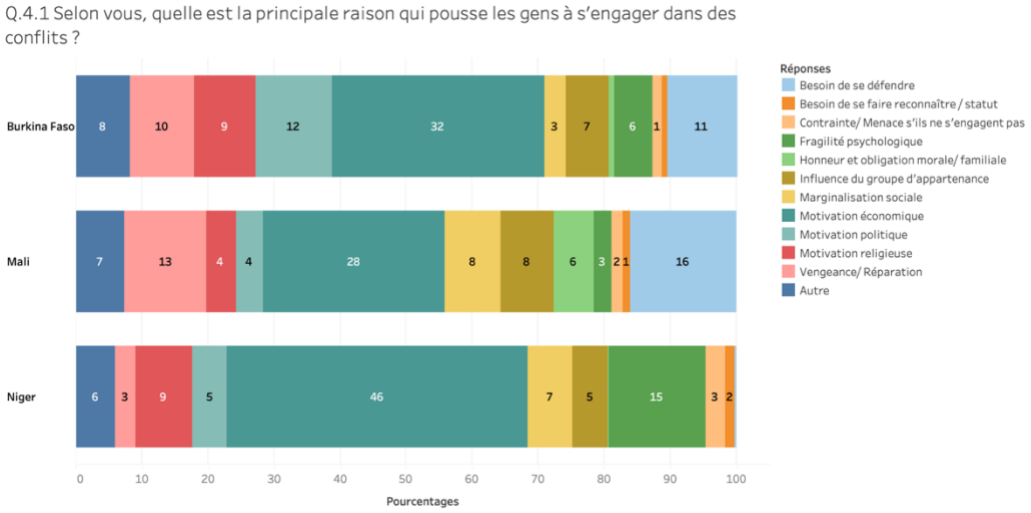

Graphique 6. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, Mali

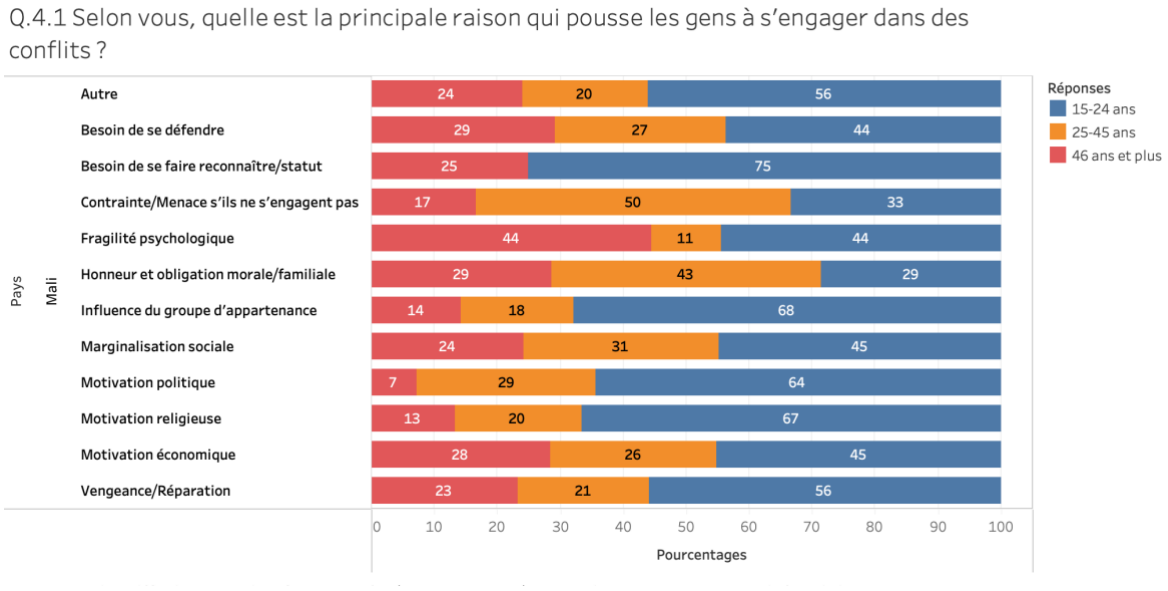

Graphique 7. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, Burkina Faso

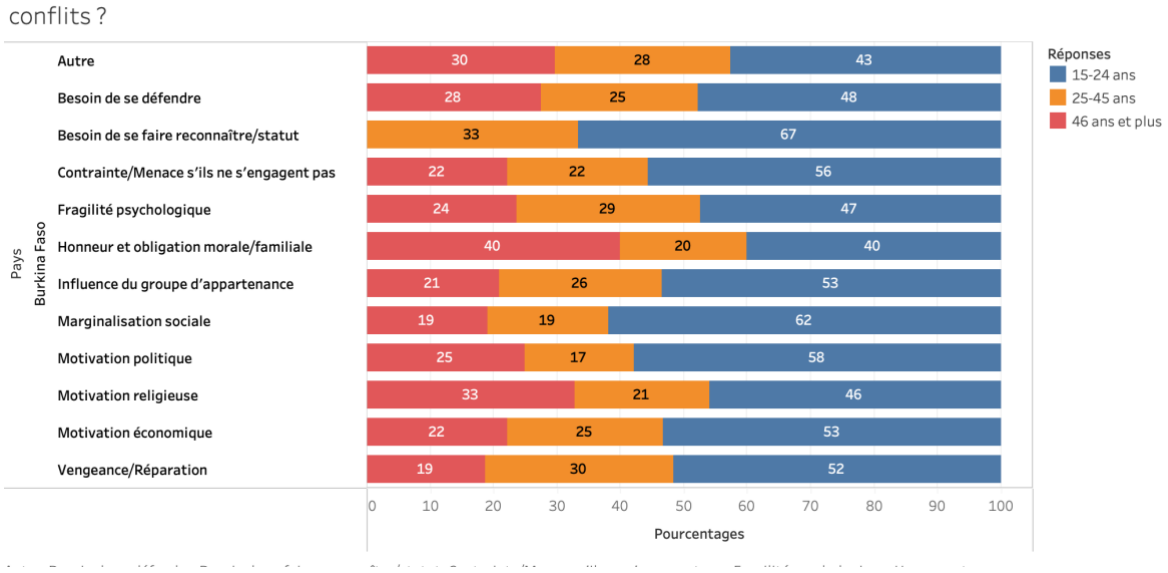

Graphique 8. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, Niger

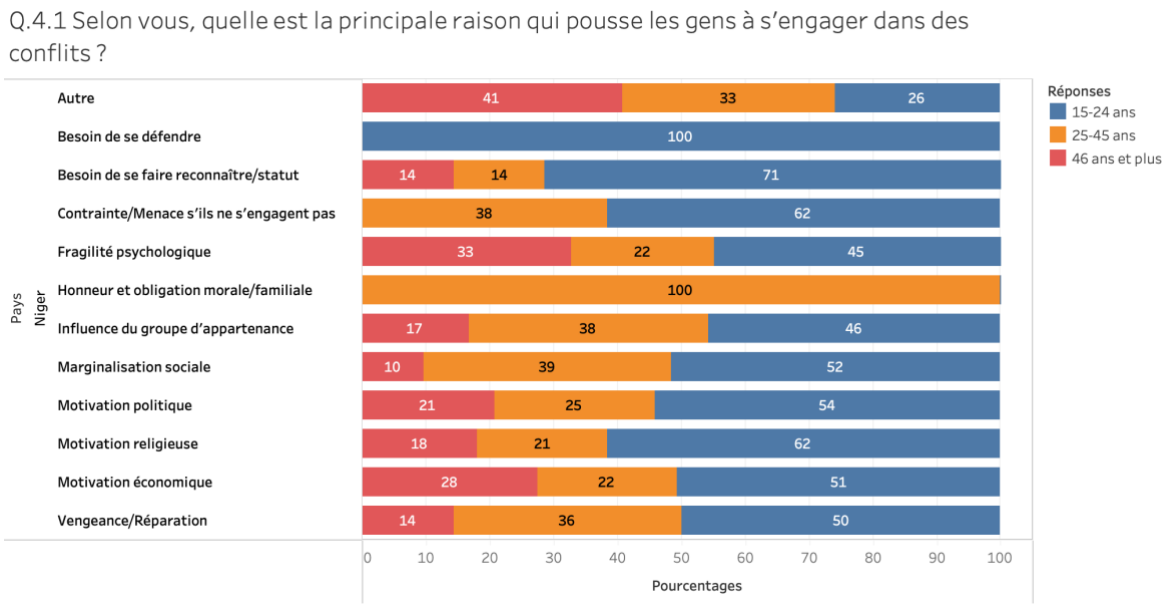

Graphique 9. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, par sexe

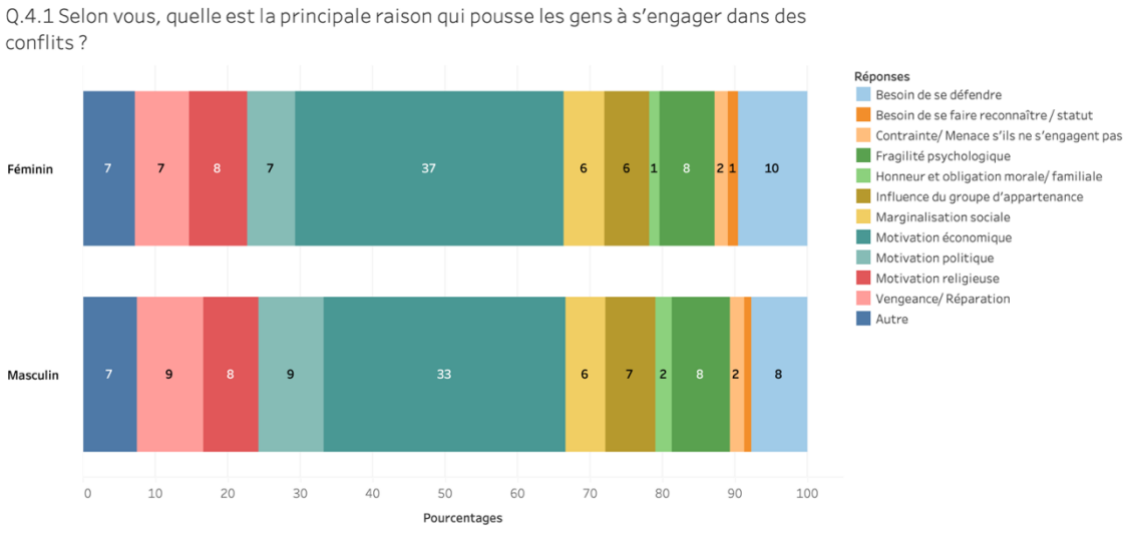

Comme en 2020, la principale motivation de l'engagement dans les groupes armés reste économique (35 % des enquêtés ; 32 % au Burkina Faso, 45 % au Niger et 28 % au Mali, où le besoin de se défendre est aussi mentionné par 16 % des enquêtés). La raison économique est première dans toutes les catégories enquêtées (résidence, âge et genre confondus). Ce facteur doit être appréhendé dans une perspective systémique de pression sur les ressources, du fait de la raréfaction des ressources naturelles, et d'inégalités entre les groupes sociaux, notamment dans l'accès aux ressources.

Graphique 10. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, 2020

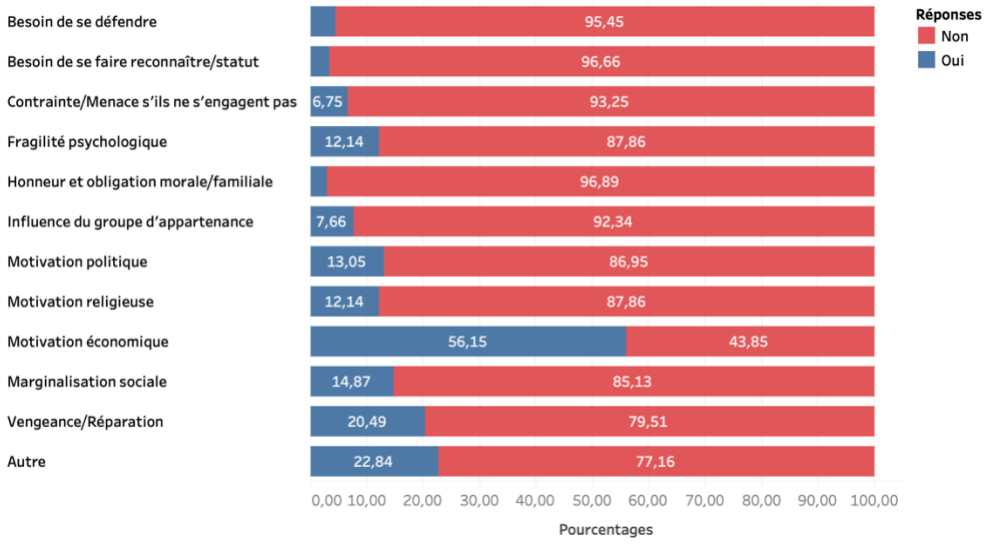

L'impact sur les jeunes : le départ vers les zones aurifères

Au Burkina Faso, les familles déplacées rapportent que les jeunes partent sur les sites d'orpaillage au Sénégal, en Guinée et en Côte d'Ivoire. Le départ résulte d'une pression familiale ou d'un choix individuel.

> Nos fils sont allés sur les montagnes [désigne les sites d'orpaillages de la région du Nord]. Ils n'ont pas un autre espoir que l'orpaillage. C'est parce que j'ai un âge avancé sinon je serais parti. Je reconnais que c'est dangereux avec le banditisme qui y règne mais c'est mieux que de rester là à faire des tours à l'action sociale à longueur de journée sans réponse. Souvent, certains agents nous tiennent des discours à notre égard pas digne de chef de famille. On supporte, on n'a pas le choix. (Entretien avec un chef de famille déplacée réalisé le 24 juillet 2021 à Ouahigouya, région du Nord)

Rappelons toutefois que la migration des jeunes vers les zones aurifères de la Côte d'Ivoire ou de la Guinée n'est pas nouvelle, mais que ce phénomène s'est accentué avec l'insécurité.

Le départ des jeunes hommes a été aussi signalé au Mali :

> Selon moi, la situation a plus impacté les jeunes parce que c'est les jeunes qui sont en première ligne et c'est les jeunes-là qui constituaient les groupes d'autodéfense. Maintenant avec la signature des accords locaux beaucoup de jeunes ont fui, ont même abandonné les villages pour aller en aventure parce qu'ils ont peur d'être tués et ils ont peur d'être enlevés. (Entretien avec un agent humanitaire réalisé le 2 juillet 2021 dans la commune de Koro, région de Mopti)

> Les femmes et les enfants constituent les principales victimes. Quand le conflit a commencé les gens ont fui pour aller dans les grandes villes comme Bamako, tout en laissant les femmes. Ces femmes vivent dans des situations vraiment de détresse. (Entretien avec une autorité élue réalisé le 2 juillet 2021 dans la commune de Koro, région de Mopti)

Les femmes trouvent au quotidien des petits travaux de ménage, des travaux journaliers dans les jardins en échange de quelques pièces d'argent ou de nourriture. Les femmes déplacées supportent souvent la charge de la famille et ce sont elles qui sont le plus souvent en contact avec les ONG d'aide humanitaire, tandis que les hommes disent refuser de se présenter dans les services sociaux de l'État lorsqu'il y a des séances de discussion ou de partage de vivres du fait de propos frustrants tenus par des agents des services sociaux. Ce manque de respect a des conséquences sur les dynamiques de genre et est de nature à remettre en cause la dignité des personnes dans le besoin. Cette attitude peut aussi jouer dans les stratégies d'adaptation et/ou d'évitement qui peuvent avoir un impact négatif sur la sécurité et les conditions de vie des femmes et des enfants.

L'impact est aussi visible sur la mobilité des jeunes filles qui ne peuvent plus toujours s'adonner aux activités traditionnelles comme le ramassage des fruits de karité ou la recherche du bois de chauffe. L'insécurité et le manque d'opportunités économiques poussent également les jeunes filles à l'exode vers les centres urbains ou encore dans les pays limitrophes. Elles sont alors confrontées à d'autres types de risques.

> Une fois qu'elles partent ça c'est une difficulté. Encore au niveau de là où les filles partent souvent c'est des difficultés, certaines tombent enceintes, d'autres viennent avec des grossesses. Il y a ces difficultés aussi en tant que mère vraiment ça fait mal. (Entretien avec une autorité élue réalisé le 2 juillet 2021 dans la commune de Koro, région de Mopti)

La prise en charge de ces enfants est une dépense supplémentaire pour les parents déjà affaiblis par la conjoncture actuelle.

> Le déplacement des jeunes femmes et des jeunes hommes est fortement influencé par la peur des violences, et notamment des enlèvements et des règlements de compte. La fuite est souvent envisagée comme une solution pour échapper à ces menaces.

B. Les problèmes de gouvernance

Le **manque d'infrastructures** (routes, électricité, eau, etc.) est cité comme le problème principal de gouvernance (43 % en 2020 et 48 % en 2021). Le deuxième problème majeur est l'accès aux services publics (29 %). Parmi les problèmes sociaux, le plus important est celui de l'accès limité à l'eau et à l'alimentation (56 % au total ; 45 % au Mali, 61 % au Burkina Faso et 57 % au Niger).

Graphique 11. Principaux problèmes de gouvernance

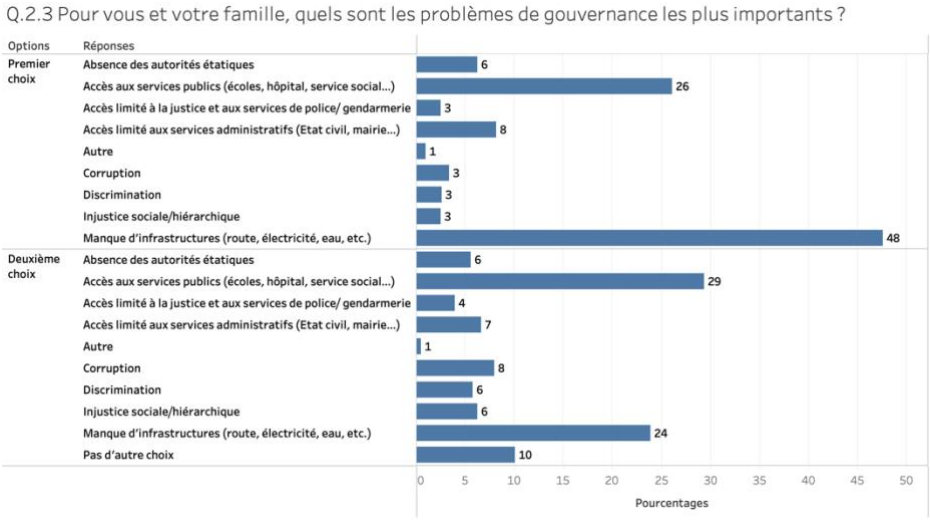

Au cours des entretiens qualitatifs, c'est l'injustice sociale et le manque d'équité dans la gestion des affaires par les autorités publiques, qu'elles soient locales ou nationales, qui ont souvent été rapportées, et en particulier la répartition des ressources :

> Lorsqu'on prive quelqu'un de ses droits, on l'oblige d'une certaine manière à user de tous les moyens à sa disposition, y compris la violence, pour les arracher. En réalité on ne lui donne pas le choix. C'est une question de dignité. (Entretien avec un jeune réalisé le 2 juillet 2021 dans la commune de Dessa, région de Tillabéri)

> De nombreux interlocuteurs ont rapporté les frustrations engendrées par la mauvaise gouvernance politique, économique, sociale et juridique comme facteur majeur de l'éclatement et de la persistance de l'insécurité dans les régions enquêtées.

Le problème de gouvernance est surtout appréhendé au niveau local. Nombre de répondants pensent que pour briser le cycle de la violence, il est impératif de créer les conditions d'opportunités économiques, de justice sociale et d'accès équitable aux ressources et aux services sociaux de base, qui préserveraient les intérêts et les préoccupations de tous les groupes socioéconomiques et culturels. Les

luttes pour l'exercice du leadership communautaire font éclater des conflits jusque-là latents, accentués par la démographie, les changements sociaux et les dynamiques de groupes.

La pauvreté est un autre facteur aggravant en ce qu'elle « crée la frustration, la méchanceté, la rancune et la haine chez les gens. La pauvreté attise l'intolérance. Elle est à l'origine de tous les maux et de toutes les tensions[13] ». Cette perception a été très largement partagée par les personnes interrogées selon lesquelles **la pauvreté est perçue comme un facteur de tensions qui sous-tend l'éclatement de la plupart des conflits actuels.** À titre illustratif, plusieurs répondants mentionnent que la pauvreté est l'un des motifs qui poussent au vol, à l'escroquerie, au banditisme et joue de ce fait un rôle important dans les troubles qui menacent le vivre ensemble.

Soulignons aussi que les populations des zones enquêtées subissent d'importants dommages liés à la perte d'une part importante de leurs ressources, que ce soit du bétail emporté, des greniers brûlés ou l'imposition du paiement de la *zakât*. Cette situation plonge les victimes dans un cycle de paupérisation et de vulnérabilité aggravées.

C. Les problèmes sécuritaires

En 2021, en plus des attaques contre des représentants de l'État (FDS et agents locaux) et des autorités traditionnelles et religieuses, la violence contre les populations civiles s'est considérablement accrue. En juin 2021, l'attaque contre le village de Solhan au Burkina Faso a fait plus de 160 morts ; au Niger, plus de 100 civils ont été tués en janvier 2021 dans deux villages de la commune de Tondikiwindi près de la frontière malienne, 58 personnes revenant du marché de Banibangou ont été exécutées froidement à bord d'un véhicule de transport en commun, et plus récemment une trentaine de personnes ont été tuées dans un village de la commune de Banibangou, dont des femmes et des enfants[14]. Le mode opératoire des groupes terroristes dans la région de Tillabéri demeure identique mais les cibles, le nombre de personnes exécutées, les lieux d'exécution – personnes revenant du marché, agriculteurs dans leurs champs, etc. – ont changé. Cette situation est observable dans l'ensemble des communes situées dans la zone des trois frontières, et l'escalade de la violence et la récurrence des attaques terroristes contraignent les populations à des déplacements massifs. Des villages entiers se sont vidés de leurs habitants.

La dégradation de la situation sécuritaire se poursuit dans la zone des trois frontières. Le premier problème cité est **le banditisme et les vols armés et non armés (45 %).**

[13] Entretien avec un jeune leader réalisé le 2 juillet 2021 dans la commune de Dessa, région de Tillabéri.
[14] Il s'agit de Tchomabangou et Zaroumdarey.

Graphique 12. Principaux problèmes sécuritaires

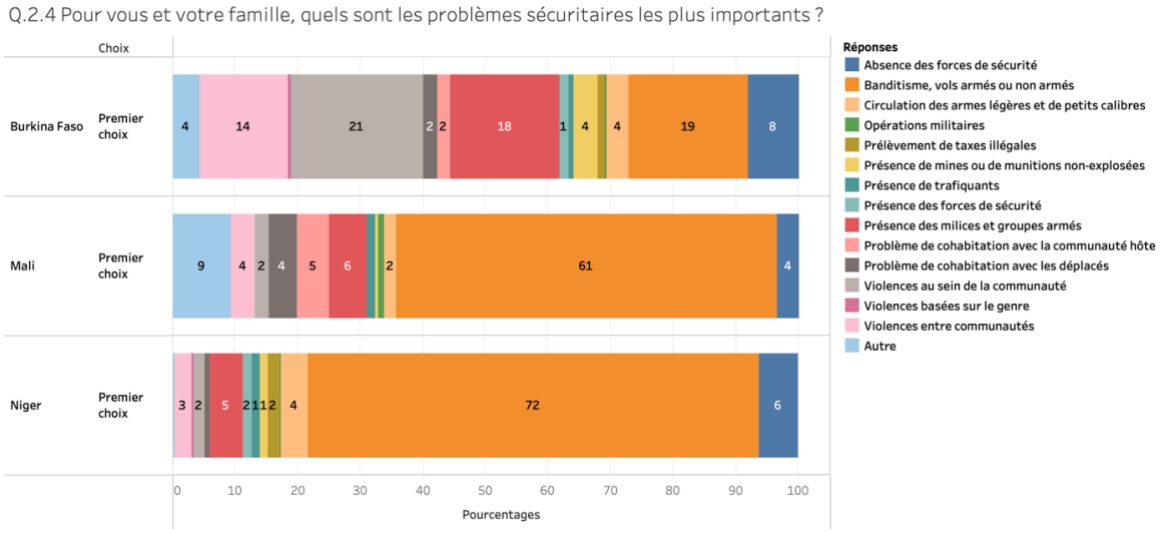

La violence au sein des communautés et entre communautés est plus souvent mentionnée au Burkina Faso où la stigmatisation de certains groupes est plus marquée, y compris dans le recrutement des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Au Niger, notons la tendance récente à la miliciarisation de certains groupes vers la frontière du Mali[15], où la rareté des ressources est plus durement vécue à cause des déplacements et des pressions exercées sur les communautés hôtes. Les populations se disent en priorité confrontées aux vols et pillages (62 % au total ; 54 % au Burkina Faso, 64 % au Mali et 72 % au Niger), aux représailles contre les villages (51 % ; 54 % au Niger, 52 % au Burkina Faso et 49 % au Mali), aux conflits entre agriculteurs et éleveurs (51 % ; 70 % au Niger). Le phénomène des coupeurs de route est surtout relevé au Mali (53 %) et le prélèvement de taxes illégales au Niger (41 %).

Pouvez-vous circuler librement à l'extérieur de votre communauté ?

En 2020, 51 % affirmaient pouvoir circuler librement à l'extérieur de leur communauté (54 % au Burkina Faso et 51 % au Mali). Au Niger, 55 % des enquêtés disaient le contraire.

En 2021, 60 % disent ne PLUS pouvoir circuler librement à l'extérieur de leur communauté (75 % dans la région de Mopti, 59 % dans la région du Nord et 49 % dans la région de Tillabéri).

Les localités où les déplacements sont difficiles sont Bankass, Dessa, Koro, Thiou, Titao. Cela concerne plus de 70 % des enquêtés dans les départements de Bankass, Dessa, Koro et Loroum.

L'insécurité sur les routes est évoquée par plus de 95 % des répondants comme raison principale de la limitation des déplacements.

La perception de la sécurité est différente en 2021 par rapport à 2020 : si les populations limitent leurs déplacements à l'extérieur des communautés, elles se sentent en sécurité dans leurs localités d'accueil (61 % en 2020 et 57 % en 2021). La perception de la situation au niveau national est souvent beaucoup plus mauvaise qu'elle ne l'est au niveau local : les populations adaptent leurs habitudes aux conditions

[15] « Niger : attaque meurtrière de djihadistes dans la zone dite "des trois frontières" », *Le Monde*, 4 novembre 2001, www.lemonde.fr/afrique/article/2021/11/04/niger-attaque-meurtriere-de-djihadistes-dans-la-zone-des-trois-frontieres_6100982_3212.html (page consultée le 5 septembre 2022).

d'insécurité (limitation des déplacements, déplacement vers des communes plus sécurisées, arrêt de certaines activités) et se sentent plus à l'abri dans leurs communautés. En revanche, tout déplacement est risqué. Les situations sont cependant différentes selon les localités : c'est le cas pour 56 % des répondants au Burkina Faso et 78 % au Niger, mais seulement 32 % au Mali (région de Mopti). À Bankass (79 %), Koro (88 %), Loroum (91 %), la grande majorité des enquêtés ne se sentent pas en sécurité.

Tableau 6. Principales raisons d'insécurité

Burkina Faso	Mali	Niger
Proximité des zones de combat	Proximité des zones de combat	Proximité des zones de combat
Attaques/menaces contre la population	Attaques/menaces contre la population	Activités criminelles
Activités criminelles	Présence d'acteurs armés non étatiques	Attaques/menaces contre la population

En sus, l'inaccessibilité de certaines zones concernent aussi les ONG nationales et internationales qui limitent leurs déplacements du fait des menaces pesant sur leurs personnels ou de l'inaccessibilité des localités. Comme rapporté par un travailleur d'une ONG au Burkina Faso, « avant, certaines zones étaient accessibles mais maintenant la situation est devenue plus compliquée, les terroristes installent des postes de contrôle où ils contrôlent les identités. Ceux qui ont un rapport avec l'État sont pris en otage[16] ». En 2021, 145 incidents impliquant une ONG ont été rapportés au Mali, 54 au Burkina Faso et 16 au Niger, et 67 cas d'enlèvements au Mali, neuf au Burkina Faso et un au Niger[17]. Pour faire face à cette situation, le service aérien d'aide humanitaire des Nations unies (UNHAS) a ouvert une ligne reliant Ouagadougou, la capitale, à la région du Sahel (Dori et Gorom-Gorom) afin de faciliter le transport des agents humanitaires vers les populations. Au Mali, des mesures similaires ont été prises pour rejoindre Bandiagara.

Face à l'insécurité, les populations adaptent leurs comportements. En majorité, les enquêtés disent avoir arrêté certaines de leurs activités, puis changé ou limité leurs déplacements, puis s'être déplacés vers des communes plus sécurisées.

Au Mali, certains axes routiers dans la région de Mopti sont considérés comme très dangereux à emprunter comme l'axe Sévaré-Bandiagara-Bankass-Koro[18]. Au-delà des braquages sur les axes routiers, les braquages, vols à main armée, règlements de compte et vols de bétail sont fréquents.

> Les djihadistes sont éparpillés dans notre localité, mais la situation est très complexe car un islamiste peut aussi être un bandit et un bandit peut être un djihadiste. Nous avons fini par comprendre que les gens profitent de la situation. Même les gens de Dan Nan Amassagou sont cités dans des exactions et extorsions de biens sur les populations. Leur chef Toloba ne les contrôle plus et ils font ce qu'ils veulent. (Entretien avec un leader communautaire réalisé le 5 juillet 2021à Bankass, région de Mopti, Mali)

Certaines personnes indiquent avoir reconnu des bandits armés locaux dans les assauts contre des villages dogons dans la localité de Bankass. C'est ce qui ressort des propos d'une participante au groupe de discussion organisé avec les femmes déplacées de Bailly :

[16] Entretien avec un travailleur d'une ONG réalisé le 30 juillet 2021 dans le Loroum, région du Nord, Burkina Faso.
[17] « INSO Key Data Dashboard » : www.ngosafety.org/keydata-dashboard/, mars 2022.
[18] 33 personnes tuées dans l'incendie du bus qui emmenait des forains du village de Songho à la foire de Bandiagara. « Axe Sévaré-Bandiagara-Bankass-Koro : Des carnages de trop ! », abamako.com, 6 décembre 2021, http://news.abamako.com/h/262901.html (page consultée le 5 septembre 2022).

> Lors de l'attaque de Sobane-Da, nos parents survivants ont témoigné avoir reconnu des assaillants qui fréquentaient le village depuis longtemps. Certains étaient déjà connus pour leur forfaiture par le passé, ils se sont donc ralliés aux assaillants pour pouvoir bénéficier des dividendes de l'attaque avec des biens emportés, surtout du bétail.

Le discours dominant chez les personnes interrogées tend à considérer que les relations entre les différentes populations sont « bonnes ». De manière générale, la cohabitation entre les communautés est pacifique et repose sur le principe de la solidarité et de l'entraide mutuelles, mais derrière ce tableau positif des relations intercommunautaires, se cachent des tensions plus ou moins larvées liées particulièrement à l'accès aux ressources naturelles.

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont mentionnés dans tous les pays. Au Niger par exemple, caractéristique « structurelle » dans l'ensemble des communautés enquêtées, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont considérés comme « normaux » et ne remettent pas en cause le vivre ensemble puisque les communautés sont toujours parvenues à régler leurs différends.

> Les relations humaines sont toujours caractérisées par des petits différends. C'est normal, ça fait partie des dynamiques des sociétés. Chez nous, comme ailleurs également, les relations sont parfois tendues, mais rien de grave vraiment et dans l'ensemble nos relations sont bonnes et nous vivons en symbiose. (Entretien avec un élu local réalisé le 23 juin 2021 à Téra, région de Tillabéri, Niger)

Pourtant, l'analyse de certains discours montre aussi que les relations entre les groupes, notamment éleveurs et agriculteurs, se sont effritées ces dernières années à cause de l'insécurité, ce qui instaure un climat de suspicion et de méfiance au sein des populations. Les tensions se sont intensifiées et les relations entre les communautés se sont détériorées, en particulier avec la « communauté peule ». Certains propos des personnes enquêtées aident à saisir l'ampleur de l'affaiblissement de la confiance entre les peuls et les autres communautés :

> La très grande majorité des bandits sont des Peuls. Il faut avoir le courage de dire la vérité. Aujourd'hui, personne ne fait confiance aux Peuls dans toute notre zone. Même si la personne a une épouse peule, il ne lui fait pas confiance. (Entretien avec un élu local réalisé le 2 juillet 2021 à Koro, région de Mopti, Mali)

Le village de Dessa a plusieurs fois été la cible d'attaques des GANE et, au cours de ces incursions terroristes, l'utilisation de la langue fulfuldé par les bandits conforte l'idée des populations victimes de ces attaques que leurs bourreaux sont des Peuls. Aussi, la persistance de l'insécurité dans les zones d'enquête met-elle à rude épreuve la cohésion sociale et la coexistence pacifique dans les zones où sévissent les violences.

> Selon les personnes enquêtées, la lutte contre l'extrémisme violent doit impliquer toutes les communautés, ce qui suppose le rétablissement de la confiance entre elles et le renforcement de la cohésion sociale en multipliant les espaces d'échange et de dialogue.

La région de Mopti a aussi connu une dégradation sécuritaire depuis plusieurs années. L'instrumentalisation des frustrations sociales souvent dues au sentiment de marginalisation de certaines catégories sociales ou encore aux mauvais comportements des agents de l'État (juges, agents des eaux et forêt, etc.) peut rendre des populations sensibles aux discours de certains groupes armés qui veulent remettre en cause l'ordre existant. Le sentiment d'injustice vis-à-vis des institutions de l'État et d'abandon par l'État fut le principal slogan du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de

l'Ouest (MUJAO), notamment à Douentza, qui promettait une justice équitable. Au Mali, la lecture du conflit se fait souvent autour de la mésentente entre les communautés dogon et peule :

> Auparavant, les deux communautés peule et dogon ont toujours vécu ensemble. Il y a des mésententes souvent mais ils arrivent à les gérer. Maintenant, il y a eu une main invisible qui est en train de faire que les deux n'arrivent pas à s'entendre. C'est ce qui fait que le conflit a pris beaucoup d'ampleur. (Entretien avec un élu local réalisé le 2 juillet 2021 à Koro, région de Mopti, Mali)

Certaines personnes disent aussi ne pas savoir qui sont les acteurs en conflit. Au Burkina Faso, les conflits communautaires sur fond de discrimination ou de stigmatisation ethnique occasionnent des exactions, des violations de droits humains et des déplacements de populations par milliers. Pour tenter de lutter contre le phénomène de stigmatisation, l'État cherche à sensibiliser les populations à travers des spots publicitaires appelant à une cohabitation paisible, mais cela n'est pas suffisant et les attaques contre les populations peules sont récurrentes[19]. Les populations vivent au quotidien dans la peur des attaques, qu'elles soient avérées ou non. Au mois de juillet 2021, des attaques ont été perpétrées à quelques kilomètres du chef-lieu du Lorum, Titao, et leur proximité a engendré une très grande psychose et des déplacements en masse vers Titao et la commune de Ouindigui. Par ailleurs, les enquêtés ont souvent rapporté être victimes de menaces par téléphone.

Enfin, les populations enquêtées citent trois principaux acteurs susceptibles selon elles de réduire la violence : chaque citoyen (36 %), le gouvernement (32 %) et les FDS (15 %).

[19] « Burkina/Drame au Loroum : Le Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés dénonce une descente dans le village de Hargo », *Lefaso.net*, 28 septembre 2021, https://lefaso.net/spip.php?article107861 (page consultée le 5 septembre 2022). Le Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISC) a été créé au lendemain des massacres de Yirgou (janvier 2019).

IV. Les mécanismes locaux et les réponses de protection humanitaire

L'insécurité est la cause principale des déplacements massifs de populations dans la région du Liptako-Gourma. Si la protection des populations relève de la responsabilité première des États, une multiplicité d'acteurs mènent des activités de protection, que ce soient l'État, les acteurs communautaires, les acteurs locaux, les ONG nationales et internationales ou les agences des Nations unies. Les stratégies de protection sont à la fois locales, nationales et internationales.

Au niveau international, le comité permanent interinstitutions (IASC) définit la protection comme « toutes les activités visant à obtenir le respect des droits humains, conformément aux textes de droit et à l'esprit des différents corps de lois, en particulier les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés[20] ». Les acteurs humanitaires doivent garantir que les droits des personnes affectées « conformément au droit international des droits de l'homme sont respectés, protégés et se réalisent sans discrimination[21] ». Au niveau local, les mécanismes de protection peuvent être entendus comme l'ensemble des mécanismes de réponse, de prévention et d'adaptation sociale qui sont accessibles aux personnes affectées ou à risque. Ces mécanismes incluent les services décentralisés, les mécanismes informels/endogènes mis en place par les individus, les familles et les communautés et par lesquels les communautés protègent les populations, les propriétés et les services. L'ensemble de ces mécanismes et acteurs constituent le système de protection locale. Dans les zones affectées par des conflits, les mécanismes existants s'adaptent ou se transforment, ce qui peut entraîner une redéfinition non seulement des normes locales mais aussi de l'identité des communautés.

Des mécanismes de protection existent dans toutes les localités mais relèvent de différentes autorités ou institutions.

Graphique 13. Mécanismes de protection locaux

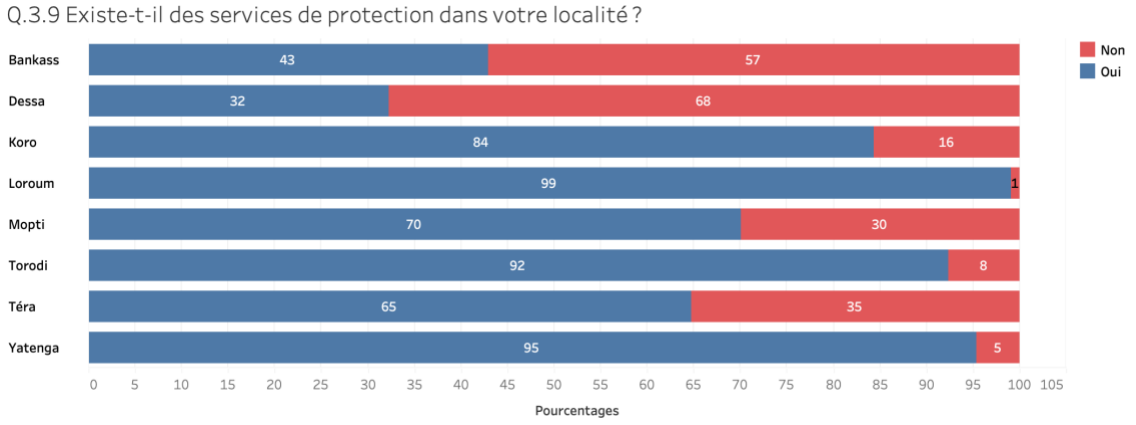

[20] IASC, Politique de protection des personnes déplacées 1999.
[21] « Directives opérationnelles de l'IASC sur la protection des personnes affectées par des catastrophes naturelles », Projet Brookings-LES sur le déplacement interne, septembre 2011, www.brookings.edu/wpcontent/uploads/2016/07/0106_operational_guidelines_nd_french.pdf (page consultée le 05/09/2022).

Graphique 14. Responsables des mécanismes de protection locaux

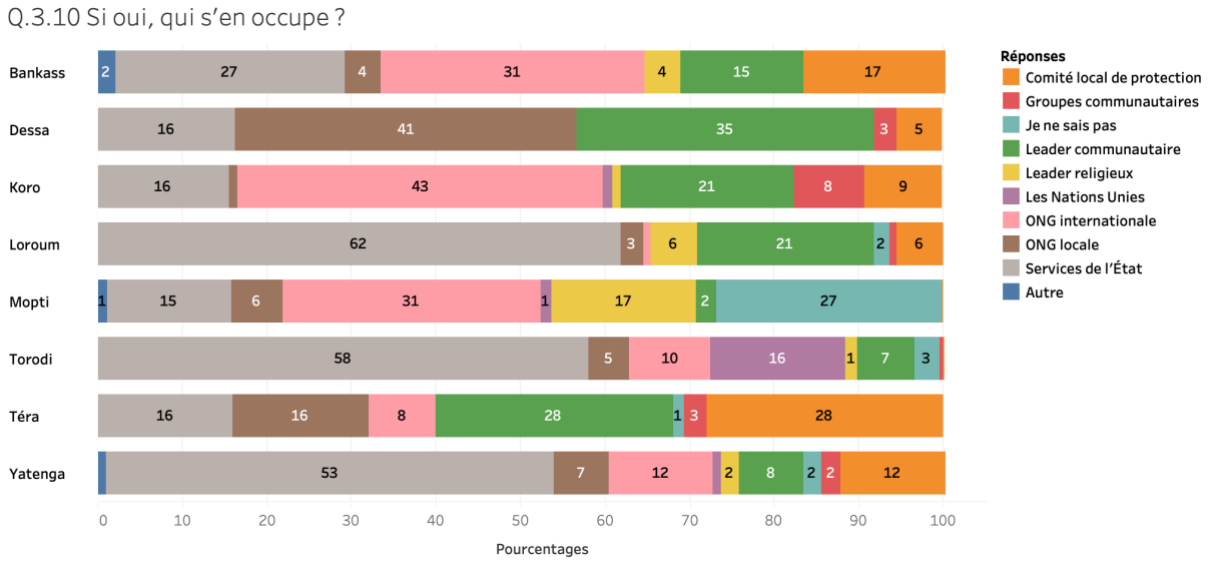

La pluralité des mécanismes de protection tient à la variété du contexte sécuritaire d'un pays à l'autre, d'une localité à l'autre, mais également à la position stratégique des différentes catégories d'acteurs qui définissent chacune une conduite particulière de protection. En effet, en fonction de leurs statuts socioprofessionnel, culturel, économique et politique, entre autres, les acteurs, en vue de se protéger, recourent à une multitude de stratégies. Ces mécanismes locaux interagissent avec les mécanismes humanitaires et il est important pour les organisations humanitaires de s'assurer que les réponses apportées ne (re)produisent pas de discrimination et ne nuisent pas aux populations qu'elles sont censées servir. À partir des discours de populations et d'acteurs, nous avons pu isoler et analyser plusieurs types de mécanismes locaux de protection en vigueur dans les localités couvertes par cette étude. Ces mécanismes se déclinent en fonction de la catégorie de populations touchées par l'insécurité : d'une part les populations directement victimes de l'insécurité et de la violence, et d'autre part les populations et les autorités des zones d'accueil des réfugiés et des populations déplacées.

A. Les mécanismes endogènes de protection

Les mécanismes locaux de protection sont primordiaux dans la prise en charge des besoins urgents. Ces enquêtes de terrain ont révélé que les premières aides émanent des communautés locales qui portent assistance aux personnes déplacées, souvent avant toute intervention des ONG et des associations. Ces mécanismes locaux reposent sur des valeurs traditionnelles de solidarité et d'entraide.

1. La famille et la communauté, premiers acteurs de protection

Il est important de préciser que chaque personne, chaque famille se sent responsable de sa propre protection. La protection signifie en effet pour les populations d'abord **la sécurité et la protection physique**, puis l'accès aux services sociaux de base et enfin le bien-être et la protection psychique.

Graphique 15. Signification du mot « protection »

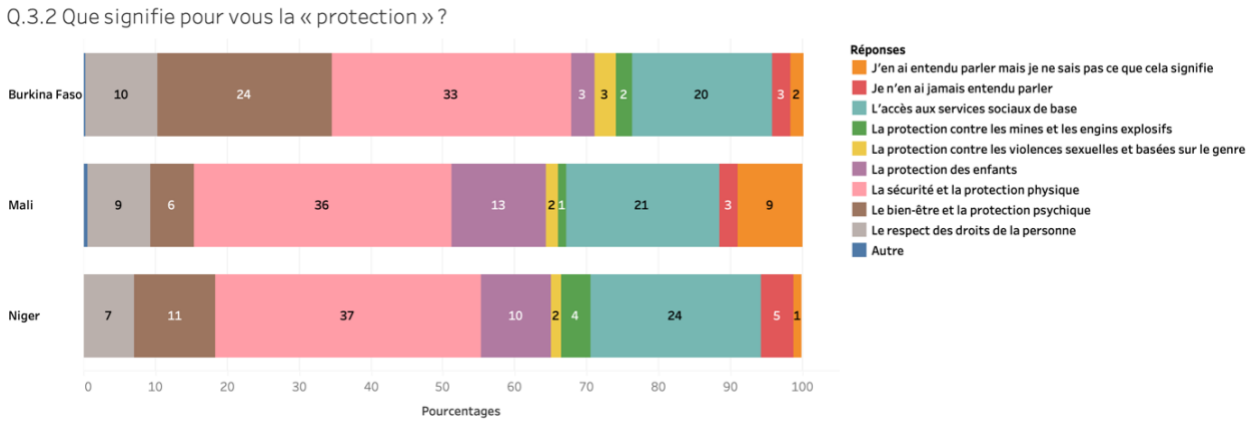

En cas d'incident, les personnes se tournent en priorité vers leur famille (46 %), puis vers les leaders communautaires (25 %). Viennent ensuite les FDS et les amis et voisins. Tous les autres acteurs proposés (justice, autorités locales décentralisées, élus locaux, forces internationales, GAD, ONG, etc.) sont cités par moins de 5 % des personnes interrogées. La solidarité familiale est essentielle en période de crise et le plus souvent, les victimes des attaques cherchent à rejoindre des parents et la famille qui se trouvent dans des endroits sécurisés.

> Chez nous quand une personne fuit, elle se dirige vers ses parents. Ce sont les parents qui informent le chef de village et demandent des solutions. Le chef de village apporte son soutien. Il donne l'information à la mosquée, aux leaders de la jeunesse. Tout le monde apporte son soutien. Chacun donne ce qu'il peut. Pendant la récolte aussi, chacun donne un peu de mil. (Entretien avec une autorité locale réalisé le 2 juillet 2021 à Tagou Souan, région de Mopti, Mali)

> Ce que j'ai compris, tous les déplacés sont nos parents. Ils sont nos parents. Ils étaient partis parce qu'ici les terres ne suffisent pas. À cause du conflit, ils ont fui pour venir ici. Ils sont revenus dans leur village natal. Nous avons pu trouver des maisons pour eux. Nous leur avons donné à boire et à manger. Cependant, nous n'avons pas quand même collecté des vivres pour eux. Nous n'avons pas cette capacité. Cependant, nous partageons ce que nous préparons comme nourriture. (Entretien avec une autorité religieuse réalisé le 2 juillet 2021 à Tagou Souan, région de Mopti, Mali)

76 % des personnes disent avoir arrêté certaines de leurs activités et 74 % ont changé ou limité leurs déplacements. 46 % se sont déplacées vers des communes plus sécurisées, temporairement ou pour une durée plus longue.

> Le rôle des autorités traditionnelles et coutumières – des populations déplacées ou des communautés hôtes – est fondamental dans l'accueil et l'installation. Ces autorités appuient l'administration dans l'accueil et la gestion des PDI, participent aux comités d'accueil et de gestion.

D'un côté, les responsables administratifs et les responsables des services sociaux accueillent les déplacés, leur rendent visites et effectuent des distributions de vivres. De l'autre, les populations hôtes, qu'elles entretiennent ou non des relations de parenté avec les personnes déplacées, accueillent ces dernières, y compris par des dons en nature ou des cessions de terres pour l'agriculture. Cette aide informelle précède généralement celle de l'État ou des ONG dont les procédures sont plus longues, y compris pour l'identification des bénéficiaires. Dans cette forme de solidarité, les chefs traditionnels ou les responsables religieux sont très actifs :

> Lorsque nous sommes arrivés ici en masse, cela a un peu fait peur aux populations qui étaient à côté. C'était la panique à leur niveau puisque la gendarmerie est venue nous fouiller. Mais tout est rentré dans l'ordre lorsque Naba Kiiba (chef de Ouahigouya) s'est déplacé en personne venir nous rendre visite. Il a même déclaré que celui qui s'attaque à un déplacé injustement s'attaque à toute la cour royale. Depuis lors, je n'ai pas encore entendu un incident majeur avec les déplacés. Certains ne sont pas contents d'avoir à cohabiter avec nous mais l'autorité et la mise en garde de Naba planent toujours. (Entretien avec un homme déplacé originaire de Barsalogo réalisé le 26 juin 2021 à Ouahigouya, région du Nord, Burkina Faso)

L'aide représente une charge pour les communautés hôtes et les enquêtés hôtes mentionnent la méfiance que cela peut engendrer dans la communauté (17 %), le risque de tension liée aux questions de logement, de terre et de propriété (17 %) ou la pression sur les moyens de subsistance (10 %).

Parmi les impacts négatifs, il est important de mentionner la pression économique pour les populations hôtes dont les « greniers » sont souvent insuffisants pour supporter le poids de plusieurs ménages.

Graphique 16. Impact de la présence de réfugiés et des déplacés dans la communauté

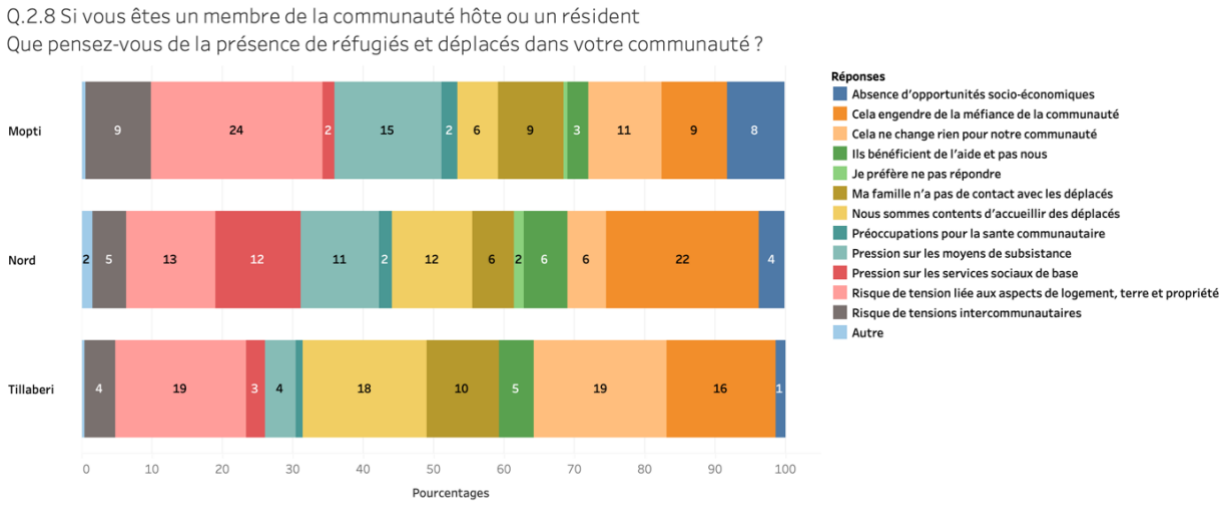

Au Burkina Faso, les enquêtes révèlent l'exploitation de la misère des PDI qui se manifeste, d'une part, par une mise à profit de la loi de l'offre et de la demande dans un contexte de rareté des logements, et d'autre part, par des contrats de travail non respectés ou modifiés en cours d'exécution, l'employé n'osant pas manifester son mécontentement. Si au début de la crise, des espaces voire des logements étaient cédés par les populations hôtes, aujourd'hui, certains mettent en location ces espaces même pour l'installation des tentes.

> Nous sommes de Arbinda, avec les attaques, ils ont tué certains de nos maris. Nous avons eu refuge à Djibo, mais là-bas, les crépitements des armes nous faisaient très peur et nous avons décidé de venir ici. Mais depuis que nous sommes là, nous ne sommes pas sur un site de déplacés comme ceux qui sont sur la route de Youba. Nous avons loué les maisons que vous voyez, l'une à 4 000 et l'autre à 5 000. Nous sommes nombreuses avec nos enfants, avec l'aide du HCR [Haut-commissariat pour les réfugiés] nous avons eu des tentes, même là le bailleur nous demande 2 000 francs CFA par mois pour l'installation de chaque tente. (Entretien avec des femmes déplacées originaires de Abinda réalisé le 23 juin 2021 à Ouahigouya, région du Nord, Burkina Faso)

Les **ressortissants des localités** sont très impliqués dans la « gestion » de la situation de leurs parents déplacés. À travers les réseaux sociaux, notamment WhatsApp, ils suivent l'évolution de la situation sécuritaire dans leurs villages d'origine, relayée sur les réseaux, y compris au-delà des frontières du

pays (en particulier les informations relatives aux attaques, déplacements, aides, etc.). Les ressortissants jouent un rôle important dans la mobilisation des premières aides d'urgence au profit de « leurs » déplacés. Pour ce faire, ils s'organisent en comité pour une meilleure coordination de leurs actions et ce sont les membres des comités qui sont chargés de la mobilisation des ressources à travers des cotisations volontaires et qui organisent des missions de terrain pour rencontrer les déplacés, s'imprégner de leurs conditions d'accueil et de vie et recueillir leurs témoignages. Ils s'impliquent également dans la sensibilisation et organisent des rencontres avec des autorités locales pour discuter des conditions d'accueil et/ou de retour.

Au Niger, l'implication des ressortissants dans le champ humanitaire a pris de l'importance à partir des mouvements forcés des populations des communes d'Anzourou et de Gorouol. Les ressortissants ont aidé les autorités à créer les conditions de sécurité ayant permis d'organiser des retours dans leurs villages. Leur soutien est important dans la gestion, l'assistance et la protection des PDI. Il traduit aussi la volonté des populations de s'impliquer résolument dans la recherche de solutions face à la crise sécuritaire. Elle traduit également une prise de conscience chez les ressortissants qui mettent en place de nouveaux mécanismes d'assistance humanitaire pour soutenir les personnes déplacées.

2. *Les mécanismes traditionnels de protection*

Il existe des mécanismes pour résoudre les conflits dans toutes les localités et ils y parviennent pour plus de 90 % des enquêtés. En revanche, les formes sont **peu institutionnalisées** et les mécanismes les plus cités sont les comités de gestion des déplacés, des comités locaux de résolution des conflits, les comités des anciens ou des autorités traditionnelles. Par exemple, les communes de Dessa et de Téra au Niger ont un riche patrimoine de mécanismes endogènes de gestion des conflits à plusieurs niveaux : entre individus, au sein des familles, entre villages et groupes communautaires. Les mécanismes sociaux locaux de régulation des tensions – cousinage à plaisanterie, alliances intercommunautaires, médiation des anciens et des sages – restent efficaces et aident à la résolution des crises au niveau local. Ils sont toujours mobilisés dans le cadre des initiatives de paix et de la cohésion sociale, mais souffrent aussi de la crise.

L'une des conséquences de l'insécurité est l'affaiblissement des pouvoirs locaux et des mécanismes communautaires de régulation des rapports sociaux.

Ces mécanismes sont efficaces dans la gestion et la prévention de certains conflits sociaux, fonciers, mais pas pour les conflits récents liés à la présence de groupes djihadistes. Les mécanismes de dialogue, de médiation, d'alliances intercommunautaires peuvent être contre-productifs dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Les GANE s'attaquent aux populations civiles et ciblent plus particulièrement les autorités locales – élus locaux, autorités traditionnelles et coutumières, autorités religieuses – mais aussi les agents de l'État et les FDS afin de renverser l'ordre social existant. Face aux menaces qui pèsent sur eux, certaines autorités et agents de l'État se réfugient dans les communes urbaines ou dans des communes plus sécurisées et ne se déplacent que de temps en temps dans les localités où ils travaillent ou qu'ils administrent, ce qui contribue à accentuer le sentiment d'abandon des populations. Cette situation affaiblit significativement la gouvernance locale et tous les systèmes de régulation des rapports sociaux, ainsi que les mécanismes locaux de règlement des conflits. En réponse à cette situation d'insécurité, des initiatives apparaissent, comme très récemment le comité communal de médiation à Téra qui regroupe les chefs traditionnels, les autorités municipales, des responsables de jeunes, des femmes, des leaders

religieux. L'objectif est de créer un espace d'échanges et de dialogue entre les acteurs en vue de trouver des solutions communautaires adaptées à la nature des conflits actuels.

La gestion des conflits est habituellement une « affaire » de chefferie traditionnelle, à savoir les chefs de villages, de lignage, de cantons et de groupements dont la mission est de concilier les parties en conflit. Le chef de village ou de lignage est le premier niveau de régulation des tensions et de règlement des litiges et, en cas de désaccord, l'affaire peut être portée au niveau supérieur à savoir la justice formelle. La gestion traditionnelle et communautaire des conflits, qui privilégie le dialogue et la médiation, cherche d'abord à préserver les équilibres sociaux, à sauvegarder les liens sociaux. Ce mécanisme ne prévoit pas de sanction mais réhabilite.

L'affaiblissement de la chefferie traditionnelle

Dans le contexte actuel marqué par l'apparition de nouvelles formes de conflit, les mécanismes traditionnels de régulation sont mis à mal et l'on assiste à une diminution de l'autorité des chefs traditionnels, liée aux divisions et à l'éclatement des familles, aux rivalités intrafamiliales qui se nourrissent aussi parfois des clivages politiques. D'un côté, les processus d'élection des chefs traditionnels, notamment au niveau des cantons au Niger, contribuent à la contestation de certains chefs. De l'autre, en contraignant des chefs (de village, de canton et de groupement) à quitter leurs entités administratives et à trouver refuge hors de leurs territoires, les GANE contribuent à affaiblir leur pouvoir vis-à-vis de leurs administrés.

Au Burkina Faso, les leaders déplacés continuent d'exercer leur autorité coutumière dans la localité de déplacement. Souvent, ce sont les délégués des comités villageois de développement (CVD) qui se donnent pour tâche de trouver les solutions relatives aux problèmes administratifs comme la question des actes d'état civil. D'après les enquêtés, les maires des communes touchées qui rejoignent les grands centres urbains passent par les délégués CVD pour s'informer de la situation de leurs populations résidant sur le site d'aménagement temporaire, et certaines mairies continuent de fonctionner dans la clandestinité. Dans certaines zones, des réunions ordinaires ou de crises sont convoquées entre déplacés. Cette tentative de maintien de l'ordre social n'est pas sans heurts lorsque certains déplacés ne veulent plus se soumettre à l'autorité des chefs traditionnels ou des délégués CVD car ils ne trouvent plus la nécessité d'être sous la juridiction d'un chef ou d'un CVD « sans territoire » se trouvant hors de leur territoire.

B. La réponse étatique

L'État a la responsabilité première de protéger les populations mais les faiblesses structurelles des États de la région du Liptako-Gourma sont accentuées par la crise sécuritaire et la concurrence des GANE. L'inégale présence de l'État et les dysfonctionnements rencontrés dans la délivrance des services de base sont amplifiés par l'insécurité qui contraint des agents de l'État à abandonner leurs lieux de travail à cause des menaces qui pèsent sur eux. Cette insécurité a aussi un fort impact sur les services, empêchant par exemple soit le recouvrement de taxes, soit la continuité des services ou encore l'entretien des infrastructures. Toutes ces conséquences nourrissent le sentiment d'abandon des populations, de discrimination et *in fine* des réactions négatives envers les États parce qu'ils n'assurent pas la protection physique de leurs citoyens.

Au Mali par exemple, la fourniture des services sociaux de base se concentre sur les services de santé, d'éducation et d'état civil, secteurs profondément touchés par l'insécurité. Les agents travaillant dans ces secteurs résident dans la plupart des cas dans les villes et ils interviennent plus rarement dans les villages à cause des risques encourus pour s'y rendre. La scolarisation des enfants déplacés est souvent

entravée par le manque de papier d'état civil comme cela a été rapporté à Koro, Bankass, Sévaré et Mopti. Par exemple, de nombreux enfants déplacés de Dinangourou et de Gorou n'ont pas d'acte de naissance, ce qui constitue un obstacle à leur réinscription à l'école. Pour que ces enfants n'abandonnent pas l'école, certaines ONG comme le Norwegian Refugee Council (NRC) interviennent dans l'établissement des actes de naissance ou de jugement supplétifs[22]. La gestion et l'encadrement de ces enfants constituent un défi majeur pour les administrateurs scolaires :

> Il y a beaucoup d'enfants déplacés qui sont là dans les écoles au premier cycle, au second cycle, au lycée, dans les écoles professionnelles. Ils sont partout ces enfants-là. Ils sont plus nombreux dans les écoles au premier cycle et une partie au second cycle. Beaucoup d'écoles ont été fermées. (Entretien avec une autorité locale réalisé le 2 juillet 2021 dans la commune de Koro, région de Mopti, Mali)

Une comparaison empirique avec la situation de l'année dernière montre un accroissement de la précarité au sein des populations. Les enquêtes menées dans la localité de Bankass indiquent clairement l'état d'épuisement des déplacés qui arrivent avec des urgences sanitaires :

> Souvent nous accueillons au CsRéf [centre de santé de référence] des gens qui sont à bout de souffle. Le mal le plus courant parmi les déplacés est l'anémie souvent sévère. On a aussi la malnutrition. Il est à noter que ces malades ne peuvent même pas payer une ordonnance de 2 000 francs CFA. Dans de pareil cas, nous les voyons chez l'ONG MUSO qui les prend en charge et nous renvoie les dossiers. C'est vraiment émouvant pour ces déplacés affaiblis par la famine et les maladies. (Entretien avec une matrone réalisé le 7 juillet 2021 dans une commune de Bankass, région de Mopti, Mali)

Il existe un mécanisme minimum de prise en charge des cas sévères de précarité dans le domaine sanitaire. Cependant, les agents de santé sont dépassés par le nombre de cas nécessitant des soins urgents.

Au Burkina Faso, l'absence de papiers d'identité constitue un obstacle à la mobilité. Les municipalités de Kain et de Koumbri ont aménagé des services dans le chef-lieu de la province, Ouahigouya, afin de pouvoir délivrer des papiers d'état civil dont les actes de naissances et les jugements supplétifs, mais toutes les demandes ne peuvent être satisfaites.

Plus de 80 % des personnes de toutes les localités enquêtées disent que « des institutions judiciaires sont fonctionnelles » pour traiter des litiges. Le tribunal civil est considéré comme le plus impartial (42 %), suivi par le tribunal coutumier (32 %) et le tribunal religieux (20 %).

Graphique 17. Système judiciaire considéré comme étant le plus impartial

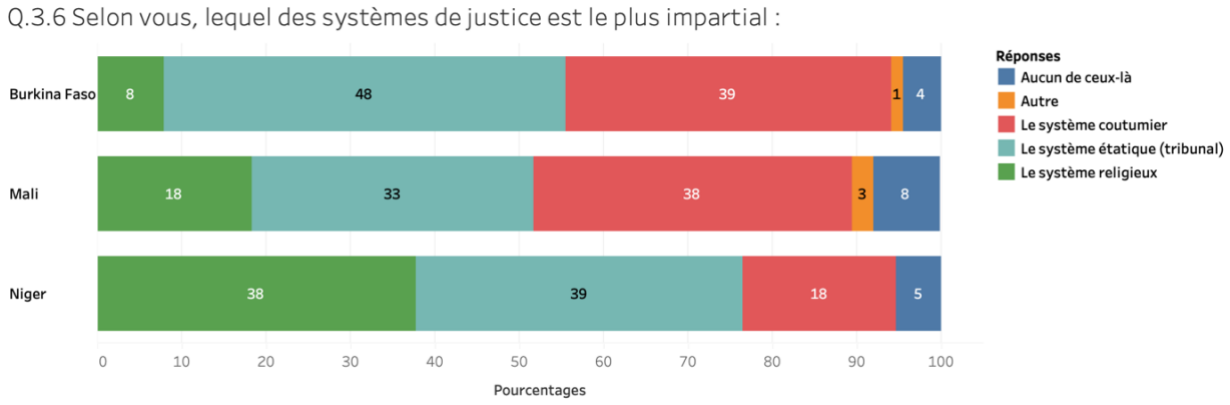

[22] Entretien avec un agent de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille réalisé le 3 juillet 2021 dans la commune de Koro, région de Mopti, Mali.

Plus l'on enquête en zone urbaine et plus la référence au système étatique est importante, que l'on considère la population dans sa globalité, les hommes et les femmes ou les classes d'âge. Les PDI notamment expriment une préférence pour le système étatique, ce qui s'explique par la sédentarité des autorités coutumières et le fait que ces populations ne connaissent pas toujours les autorités des communautés d'accueil. Les autorités coutumières ont un rôle très important en matière de médiation et de conciliation, mais elles n'ont pas les moyens d'agir et ne sont pas compétentes pour tous les types de conflits.

Globalement, les répondants ne rencontrent pas de difficultés pour rapporter des violations, mais la moitié d'entre eux estiment que la contrainte majeure est la peur de subir des représailles s'ils le font. Viennent ensuite les réponses suivantes :

- les endroits existent mais je manque de moyens financiers pour y avoir recours (40 %) ;
- nous sommes discriminés par la communauté ou nos familles quand on dénonce (35 %) ;
- ceux qui commettent des violations sont des proches et cela se traite en famille (35 %).

L'accès aux services de protection est un peu plus difficile dans la région de Mopti. Ceux qui n'y ont pas accès avancent des raisons très différentes selon les localités.

Graphique 18. Accessibilité des services de protection

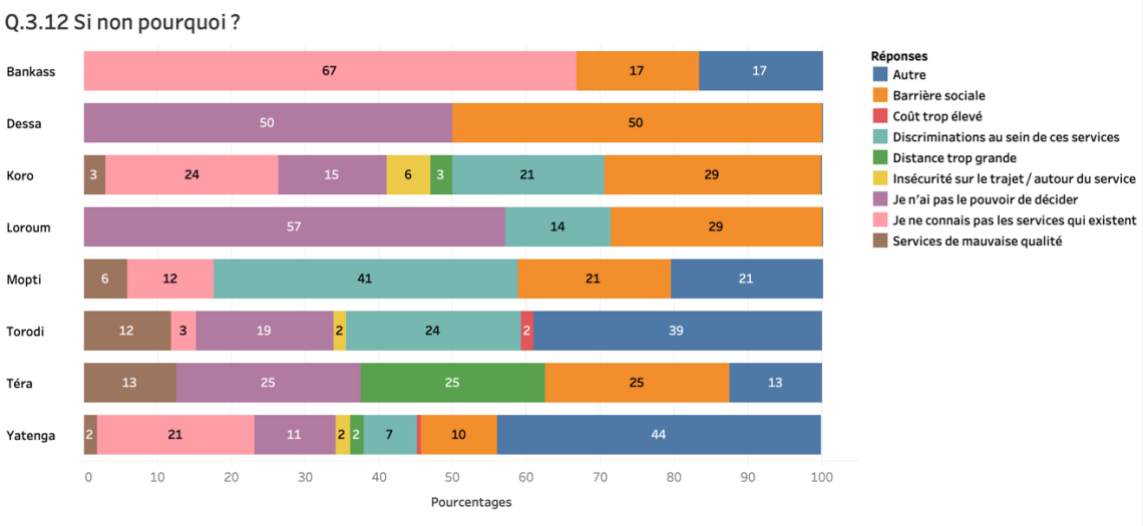

C. Quelques mécanismes locaux récents

À côté des mécanismes dits « traditionnels » de gestion des conflits, d'autres mécanismes sont susceptibles de jouer un rôle comme les commissions foncières (COFO) en charge de la gestion des terres, les comités communaux de médiation ou encore les comités consultatifs de sécurité.

1. L'exemple des commissions foncières nigériennes[23]

Mises en place à partir de 2004, les COFO ont été créées pour prévenir les conflits fonciers et ceux relatifs à la gestion des ressources naturelles. Avec le processus d'installation plus ou moins durable des déplacés, va-t-on assister à une recomposition de ces structures communautaires chargées de la gestion foncière dans les villages ? La question mérite une attention toute particulière dans un contexte où la terre et les espaces pastoraux constituent les principaux moyens de production des populations. Cette interrogation que suscite la composition des COFO est généralisable à l'ensemble des structures communautaires existantes dans les villages d'accueil des déplacés : comment intégrer ces catégories « nouvelles » dans les structures communautaires villageoises ?

2. La signature d'accords locaux au Mali

Trente-six accords ont été signés au Mali, au Burkina Faso et au Niger entre 2017 et 2021[24]. Ces accords sont de nature différente et peuvent être signés entre les groupes armés, entre les groupes armés et les communautés et entre les communautés elles-mêmes. Au Mali, dans le cercle de Koro, trois accords[25] ont été signés couvrant onze communes, et une accalmie a été observée permettant la libre circulation des personnes et de leurs biens et le retour de certains PDI. Dans le cercle de Bankass, un accord a été signé[26] entre Peuls et Dogons. D'autres ont également été conclus dans le cercle de Djenné mais leur signature a été diversement appréciée par les membres de la communauté et cela n'a pas mis fin aux hostilités dans toutes les localités, situation que l'on retrouve également à Douentza : « Des accords ont été signés, jusqu'à présent le problème persiste. Les gens partaient à Douentza mais cette route-là est impraticable aujourd'hui. Pour nous, après avoir signé l'accord, on avait pensé que le problème allait être totalement résolu[27]. »

> Ils [les représentants du village] ont rencontré beaucoup de Peuls dans la brousse. Les Peuls et les Dogons étaient tous présents. Il y avait quinze villages qui étaient représentés et il y avait beaucoup de djihadistes présents aussi. Ils ont parlé et trouvé un accord. Après cette rencontre, il y a de l'accalmie de côté.

---

[23] Le Code rural a été adopté en 1993 par l'ordonnance 93-015 portant principe d'orientation du Code rural, et les commissions ont été mises en place à partir de 2004. Les COFO établissent tout ce qui est acte de transactions foncières (attestation de vente de terrain, attestation de détention coutumière, attestation de donation, contrat de prêt de terrain, contrat de location de terrain et gage coutumier). Elles mènent également des activités de sensibilisation autour de la gestion des ressources naturelles et de l'obtention des actes fonciers. Les conflits entre deux villages relatifs à l'accès aux ressources naturelles sont du ressort de la COFO communale ; entre deux communes, c'est la COFO départementale. Chaque année, dans le règlement intérieur des COFO, il est prévu un plan d'action, élaboré avec la participation de l'ensemble des membres et en impliquant les autorités administratives et coutumières.

[24] Selon le coordinateur du Centre pour le dialogue humanitaire (HD), entretien réalisé le 10 juillet 2021 à Sévaré.

[25] Les trois accords signés dans le cercle de Koro sont ceux de Dangatène entre les communautés dogon et peul du 12 janvier 2021, de Pel entre les communautés dogon et peul du 22 janvier 2021 et de Madougou entre les communautés dogon et peul du 24 janvier 2021. Cf. www.hdcentre.org/fr/updates/three-peace-agreements-signed-between-the-fulani-and-dogon-of-the-area-circle-of-koro-in-central-mali/ (page consultée le 14 septembre 2021).

[26] Un accord a été signé entre les communautés dogon, dafing et peul dans les communes de Diallassagou, Koulogon, Habé, Lessagou Habé, Soubala, Sokoura et Tori dans le cercle de Bankass le 9 février 2021. Cf. www.hdcentre.org/wp-content/uploads/2021/02/Accord-de-Diallassagou-07.02.2021-signe.pdf (page consultée le 14 septembre 2021).

[27] Entretien avec une représentante de la Coordination des associations et ONG féminines du Mali (CAFO) réalisé le 2 juillet 2021 à Koro, région de Mopti, Mali.

> Alhamoudoulillahi. Ce n'est pas fini mais il y a de l'accalmie. (Entretien avec une autorité locale réalisé le 2 juillet 2021 à Tagou Souan, région de Mopti, Mali)

Il est important de distinguer la signature et le respect des accords, qui sont deux processus différents.

D. Essoufflement des mécanismes locaux et tensions sociales

Les systèmes traditionnels de protection s'essoufflent aujourd'hui en raison de la prolongation de la crise. Les populations se sentent « fatiguées » par cette situation qui ne cesse de se détériorer avec, pour conséquences majeures, la paupérisation croissante des populations et la destruction du tissu économique local, en partie à cause des extorsions, de l'imposition de la *zakât* et du vol de bétail par des GANE violents. Les mécanismes locaux s'essoufflent également parce que, dans un contexte de conflit, les rapports sociaux et les rapports de pouvoir changent. Les stratifications sociales sont redéfinies et la légitimité des autorités traditionnelles et coutumières est remise en cause par les groupes armés.

Les effets combinés de la persistance de l'insécurité, de l'appauvrissement des populations déplacées et de la compensation insuffisante de l'assistance apportée par les communautés hôtes aux personnes déplacées altèrent la « bonne volonté » des populations d'accueil. Les propos d'un responsable municipal rencontré à Téra résument le sentiment de lassitude des populations hôtes :

> Au début les populations s'étaient beaucoup mobilisées pour apporter assistance aux déplacés à leur arrivée. C'était grâce à la solidarité et l'entraide des populations d'accueil que les personnes déplacées ont eu à manger, à boire et être logées avant que n'arrive l'assistance de l'État et des humanitaires. Par contre, avec les déplacés de cette année, la mobilisation est très faible. Les gens sont devenus plus pauvres et ne disposent pas de moyens pour aider même s'ils le veulent. J'ai constaté que ce sont seulement quelques groupements qui ont pu se mobiliser. Sinon, ce sont les ressortissants des populations déplacées qui se sont organisés pour fournir les aides de première nécessité. (Entretien réalisé avec un responsable municipal le 28 juin 2021 à Téra, région de Tillabéri, Niger)

Les maires sont au cœur du système organisant la réception et la distribution de l'aide humanitaire. Les entretiens font état des frustrations des bénéficiaires dans la distribution de l'aide, avec des rumeurs de détournements de l'aide.

> J'avais des doutes sur le détournement de vivres mais aujourd'hui c'est la réalité que les maires font du détournement de vivre. Ils se sont même enrichis sur cette base. Moi je fais partie de la commission humanitaire à la mairie de Koro mais je ne suis jamais consulté pour des cas de distribution de céréales depuis que la commission a été mise en place. J'ai mené une petite enquête à mon niveau qui m'a permis de savoir davantage : c'est une mafia. (Entretien avec un membre de la commission sociale de la mairie de Koro réalisé le 2 juillet 2021, région de Mopti, Mali)

Au-delà du témoignage, au Mali, les déplacés eux-mêmes font régulièrement mention des cas de détournement de l'aide humanitaire par les élus. Les intervalles de distribution de l'aide variaient de sept à douze mois pour les déplacés. Certains déplacés n'ont jamais touché une aide alimentaire malgré leur enregistrement auprès de l'équipe de distribution. Dans le groupe de discussion organisé à Sévaré, les participants ont fait part de leur étonnement de voir des résidents bénéficier de l'aide au détriment des déplacés :

> Lors d'une distribution, j'ai rencontré des individus natifs d'ici et à qui on a remis des vivres comme étant un déplacé. Même les membres de l'équipe de distribution ont leur quota de vivre. Cette aide humanitaire a perdu tout son sens, je crois qu'il faut même arrêter ça. (Entretien avec un déplacé originaire de Baye réalisé le 8 juillet 2021 dans la commune de Sévaré, région de Mopti)

Les frustrations sont aussi de plus en plus fréquentes chez les personnes déplacées au Niger :

> Nous n'avons pas quitté chez nous parce que nous avons faim. Donc, nous ne sommes pas ici pour que vous nous donniez à manger ou à boire. La raison qui nous a obligés à quitter la terre de nos ancêtres, c'est l'insécurité. On a tué nos parents, volé nos animaux et pillé nos biens. Nous sommes venus pour vous demander d'assumer votre responsabilité en faisant en sorte que la sécurité soit chez nous pour que nous puissions retourner dans nos maisons et cultiver nos champs. Toute notre vie repose sur l'agriculture. Si vous nous privez de cultiver cette année, c'est que vous nous enlevez la possibilité de vivre une vie décente pour les prochains mois. (Entretien avec un déplacé originaire du Gorouol en présence du comité des ressortissants et des autorités préfectorales de Téra réalisé le 27 juin 2021)

Cet extrait du discours d'un déplacé traduit la demande de sécurité des déplacés internes et de retour dans leurs villages d'origine. En effet, depuis les flux des populations de la commune rurale d'Anzourou (environ 11 000 personnes)[28], qui s'étaient installées au niveau du chef-lieu de région de Tillabéri, les personnes déplacées ne se contentent plus de ce qu'on leur offre comme solution à leur situation, rejetant l'idée d'être installées durablement sur des sites d'accueil et d'être prises en charge par des organisations humanitaires. Ces populations organisent des assemblées générales nocturnes, utilisent les médias traditionnels et les réseaux sociaux comme WhatsApp pour faire passer leurs messages, pour demander leur retour. À la suite de tous ces mouvements, le gouvernement a dépêché deux ministres de la République (les ministres de la Défense et de l'Intérieur) qui ont fait le déplacement à Tillabéri pour discuter avec les déplacés ainsi qu'avec les responsables régionaux. Le rapatriement vers les villages d'origine a été organisé neuf jours après ce déplacement et les personnes ont été transportées par l'armée et la garde nationale tandis que les FDS étaient déployées dans la commune. Après le retour des PDI de la commune d'Anzourou, les déplacés du Gorouol ont adopté la même stratégie et ont obtenu satisfaction puisqu'ils ont pu rentrer dans leurs villages deux semaines après leur arrivée à Téra. Le gouvernement a depuis lors fait du retour progressif de toutes les PDI une priorité. Cette nouvelle politique du gouvernement a commencé à être mise en œuvre à travers l'organisation des déplacés de Diffa, qui avaient quitté leurs villages sous la pression de Boko Haram. Pour autant, cette dynamique de retour est une dynamique politique qui doit d'abord s'assurer que les causes des déplacements ont été résolues avant que les personnes ne retournent dans leurs villages. Si les conditions minimales de sécurité ne sont pas garanties, si les retours ne sont pas volontaires et participatifs avec la participation des communautés de déplacés et des communautés hôte, ces retours ne seront pas durables.

Enfin, l'insécurité modifie durablement les modes de vie et le déplacement met en exergue deux types d'acteurs (résidents et déplacés) dont les rapports sont de plus en plus tendus à cause de la précarité.

Les résidents : D'un côté, si les programmes humanitaires ciblent en priorité les populations déplacées, la réalité du terrain fait que les résidents sont également dans une précarité grandissante. L'accueil continu des déplacés a beaucoup fragilisé les ménages en les exposant parfois à la faim : « Nous qui sommes ici, chaque famille a contribué à l'accueil des déplacés. Mais nous sommes essoufflés par le fait que le conflit s'éternise. Car on pensait que cela allait finir le plus tôt. Nous n'avons plus la force de les accueillir vraiment, nous n'avons rien à manger[29]. »

[28] « Niger : plus de 11 000 personnes déplacées en 48 heures par des attaques récurrentes contre les civils (ONU) », *ONU info*, 18 mai 2021, https://news.un.org/fr/story/2021/05/1096232 (page consultée le 7 septembre 2022).
[29] Entretien réalisé le 5 juillet 2021 avec une autorité traditionnelle, village de Edjibara, cercle de Koro, région de Mopti, Mali.

Au Burkina Faso, les aides apportées par les ONG humanitaires créent parfois des tensions entre les populations déplacées et les communautés hôtes. De plus en plus d'ONG donnent de l'argent en cash aux déplacés, transfèrent de l'argent à travers la téléphonie mobile ou donnent des biens en nature comme des bouteilles de gaz[30]. Apparaît alors la représentation du « déplacé fortuné » qui créé des frustrations chez les populations hôtes qui considèrent que les personnes déplacées sont entretenues par les ONG et les services sociaux de l'État et qu'elles sont « souvent mieux traitées que nous[31] ». Une telle représentation influence négativement les rapports entre populations hôtes et PDI. Un groupe de femmes nous relate ce qu'elles vivent au quotidien en ces termes : « Souvent quand nous partons chercher le bois dans les champs de nos hôtes, ils commencent à nous chasser parce que selon eux les ONG nous ont donné des bouteilles de gaz et que nous valons désormais mieux que leurs femmes[32]. »

Les déplacés : La durée de plus en plus longue du déplacement creuse progressivement un fossé entre déplacés et résidents. Les premiers sont considérés par les seconds comme des privilégiés de la protection humanitaire et l'aide reçue diminue leur possibilité d'intégration sociale. Selon les récits des résidents enquêtés, l'aide humanitaire exclut les résidents qui sont souvent dans la même précarité que les déplacés :

> Si les ONG arrivent, ils font appel aux déplacés. Certains ont des cartes, on leur remet des vivres et souvent ces déplacés mangent mieux que nous. Ils préparent mieux que nous. C'est vrai, personne ne souhaite être déplacé mais nous pensons que nous avons joué un rôle crucial et on devrait être pris en compte dans la distribution de l'aide sinon les déplacés sont plus à l'aise que nous. (Entretien avec des femmes déplacées originaires de Arbinda réalisé le 23 juin 2021 à Ouahigouya, région du Nord, Burkina Faso)

Cette plainte des résidents exprime un sentiment souvent partagé au cours des discussions et entretiens. L'action humanitaire créé une certaine inégalité de traitement entre des PDI qui reçoivent une aide et des communautés hôtes qui partagent leurs (maigres) ressources et voient leur niveau de vie diminuer.

Les familles d'accueil soutiennent les personnes déplacées sans être intégrées à la réponse humanitaire et un soutien aux familles sous la forme de compensation monétaire ou en vivres et produits de première nécessité rétablirait un certain équilibre, et ce d'autant plus que la crise perdure.

[30] L'État à travers son projet social « NONG Sayan » (qui signifie en français « la pauvreté est finie ») donne des téléphones portables et procède à des transferts d'argent aux personnes vulnérables de la région du Nord. Dans ce projet, les déplacés semblent plus nombreux selon nos enquêtes.
[31] Entretien avec une femme gérante d'un kiosque réalisé le 28 juin 2021 à Ouahigouya, région du Nord, Burkina Faso.
[32] Entretien avec des femmes déplacées originaires de Arbinda réalisé le 23 juin 2021 à Ouahigouya, région du Nord, Burkina Faso.

V. La protection humanitaire : les perceptions des populations sur l'aide apportée

Les violences perpétrées par les groupes armés ont contraint les populations civiles à des déplacements massifs vers des localités considérées plus sécurisées. En effet, les chercheurs ont directement constaté une nette augmentation du nombre des déplacés comparativement à l'année passée. Par exemple, Téra a enregistré entre notre passage en 2020 et en 2021, l'arrivée de 2 414[33] personnes déplacées, dont 1 939 enfants, venant de la commune rurale de Gorouol. Et à Dessa, ce sont plus de 300 ménages déplacés qui se sont installés. Par ailleurs, la détérioration sécuritaire dans certains cercles de Tombouctou et Gao, à savoir dans les cercles d'Ansongo, de Gourma Rharous, de Niafunké et de Tombouctou ont également influencé les déplacements dans les régions frontalières avec le Niger et le Burkina Faso, mais également la Mauritanie. Au Niger, les localités de Intikane et d'Abala accueillaient déjà au 31 mars 2021 respectivement 20 257 et 16 208 réfugiés maliens[34]. Selon les chiffres du cluster humanitaire des Nations unies de février 2021, 61 % de la population déplacée interne est composée d'enfants de moins de 18 ans[35]. La population des PDI enregistrées est constituée de 56 % de femmes et 44 % d'hommes.

Si l'État a la responsabilité première de la protection, les organisations humanitaires interviennent en complémentarité lorsqu'il n'est pas en mesure de faire face à toutes ses obligations.

A. Appréciation des services de protection

Au cours des six mois ayant précédé l'enquête, le taux d'enquêtés affirmant avoir reçu une aide humanitaire est sensiblement le même en 2021 (**39 %** au total ; 38 % au Burkina Faso, 21 % au Mali et 53 % au Niger) qu'en 2020 (**41 %** au total ; 30 % au Burkina Faso, 36 % au Mali mais 62 % au Niger**)**. En 2021, cela concerne 59 % des PDI et 66 % des réfugiés interrogés contre 53 % et 55 % en 2020. L'aide reçue consiste en une assistance alimentaire (cash ou coupons en nature), des kits d'articles ménagers et d'hygiène et de l'argent.

Graphique 19. Satisfaction par rapport à l'aide apportée

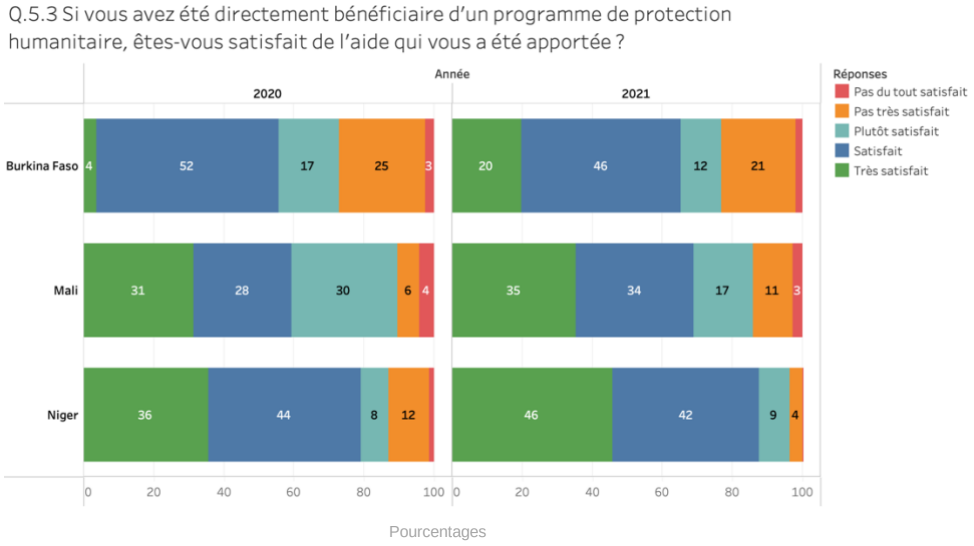

[33] Source : Direction départementale de la protection civile, situation en date du 29 juin 2022 à 18 h.

[34] « UNHCR Niger : Situation des réfugiés maliens (31 mars 2021) », OCHA, 27 avril 2021, https://reliefweb.int/map/niger/unhcr-niger-situation-des-r-fugi-s-maliens-31-mar-2021 (page consultée le 24 mai 2022).

[35] « Rapport sur les mouvements de populations », Cluster humanitaire des Nations unies, janvier 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/rapport_cmp_23_fevrier.pdf (page consultée le 12 octobre 2021).

La proportion d'enquêtés ayant reçu une assistance humanitaire et se déclarant satisfaits est stable en 2020 (42 %) et 2021 (43 %). L'appréciation est en baisse au Burkina Faso avec 52 % en 2020 et 46 % en 2021. Dans la province du Loroum, 63 % se disent « pas très satisfait » et 16 % « pas du tout satisfait ». Au Mali et au Niger, les populations se disent « très satisfaites », respectivement à 35 % et 46 %. Ils sont 75 % à se dire « très satisfaits » dans la région de Mopti.

Tableau 7. Principaux problèmes rencontrés pour entrer en contact avec les organisations humanitaires

	2020	2021
Nous ne savons pas comment les contacter	47 %	55 %
Nous ne sommes pas consultés dans les prises de décisions	39 %	52 %
Ce n'est pas dans nos habitudes d'interagir avec eux	33 %	51 %
Nous ne comprenons pas bien ce qu'ils nous disent	22 %	33 %
Les organisations ne répondent pas à nos questions/besoins	18 %	29 %
Les organisations n'organisent pas de réunions/assemblées avec la communauté ou ses dirigeants	27 %	27 %
Nous avons peur des conséquences si on leur parle	13 %	27 %
Les organisations humanitaires ne parlent pas à des gens comme moi	13 %	26 %
La façon de communiquer n'est pas respectueuse	11 %	23 %
Pas de problème particulier	18 %	28 %
Je préfère ne pas répondre	-	30 %

61 % des personnes enquêtées estiment que les organisations humanitaires interagissent en priorité avec les autorités publiques et les élus locaux ; seules 16 % d'entre elles estiment qu'elles interagissent directement avec les bénéficiaires.

Tableau 8. Les activités de protection humanitaire répondent-elles aux besoins de votre communauté ?

Pays	Jamais	Rarement	Souvent	Toujours
Burkina Faso	3 %	23 %	**55 %**	19 %
Mali	9 %	23 %	**56 %**	12 %
Niger	2 %	12 %	**59 %**	27 %
Total	4 %	20 %	**56 %**	20 %

La perception de l'aide apportée est majoritairement positive (56 %) et quand elle l'est « rarement » ou « jamais », la principale raison évoquée est le fait que « les activités ne bénéficient pas à toutes les personnes qui en ont besoin » (64 %) ou à cause du manque d'information sur les activités (21 %). Il convient de noter qu'à Téra, 61 % des répondants estiment que les activités ne répondent pas à leurs besoins et que pour 71 % des PDI, les activités ne bénéficient pas à toutes les personnes qui en ont besoin.

Pour renforcer cette appréciation positive, **les activités de protection humanitaire sont considérées comme respectant les codes culturels locaux à 57 %, et pour 21 % « la plupart du temps ».** Seulement 20 % des répondants pensent qu'ils ne les respectent « pas vraiment » ou « pas du tout ». Les programmes ne sont pas perçus comme créant des discriminations en faveur d'un groupe social au détriment d'un autre et permettent de renforcer les mécanismes locaux de protection (72 %).

En revanche, si les services de protection sont appréciés et ne sont pas remis en cause, les informations sur les services de protection devraient être améliorées.

Tableau 9. Niveau d'information sur les services de protection proposés

Pays	Pas du tout informé	Pas très bien informé	Assez bien informé	Très bien informé
Burkina Faso	19 %	**46 %**	25 %	10 %
Mali	**44 %**	40 %	**14 %**	2 %
Niger	16 %	28 %	**41 %**	15 %
Total	24 %	39 %	**27 %**	10 %

Les PDI sont moins bien informés (« pas très informés » à 42 %) que les réfugiés qui se disent « assez bien informés » à 36 % et « très bien informés » (36 %).

Graphique 20. Niveau d'information sur les services de protection

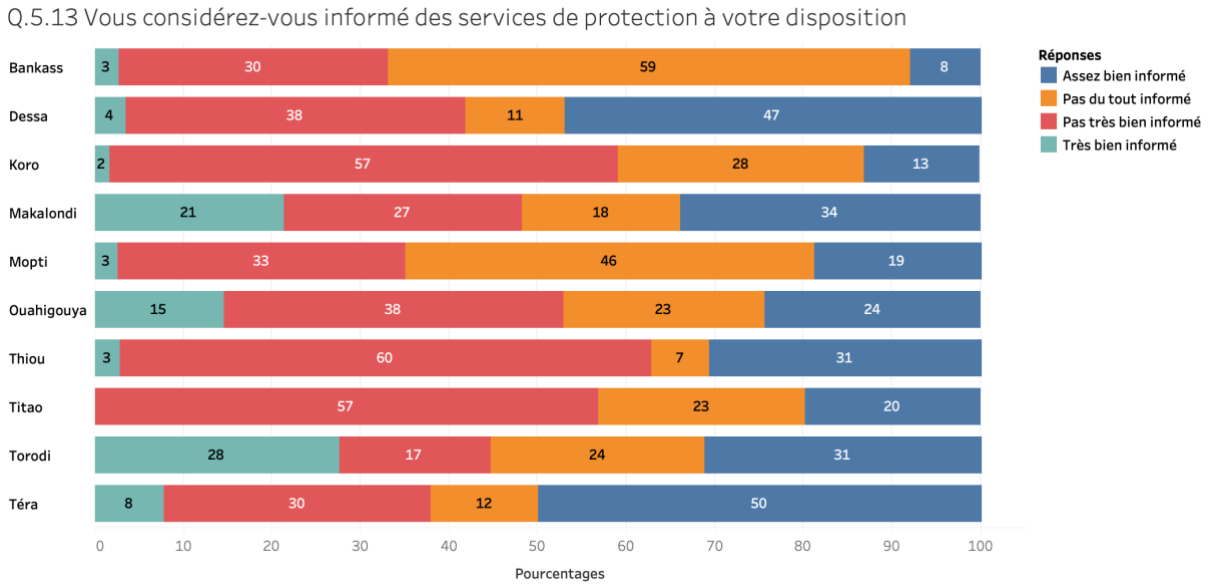

Le principal moyen d'information est la famille et les voisins (32 %), la radio (17 %) puis les dirigeants et représentants des déplacés (17 %). Ni WhatsApp ni les SMS et le téléphone ne sont très utilisés (4 % chacun). Le besoin d'information concerne d'abord les informations générales sur l'assistance et les services disponibles (53 %) et la sensibilisation sur les questions de protection (état civil, protection de l'enfance, violences basées sur le genre [VBG], etc.) à 25 %.

39 % des répondants pensent que les acteurs de protection prennent suffisamment en compte leur opinion dans la définition des programmes d'aide et 27 % que leur opinion est « rarement » prise en compte.

Graphique 21. Type d'informations attendues

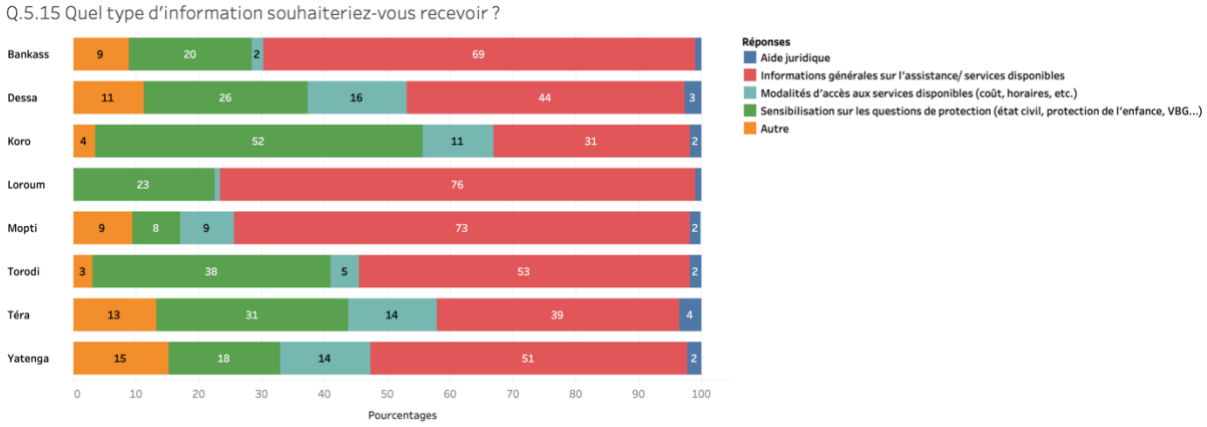

Graphique 22. Prise en compte des opinions dans les programmes d'aide humanitaire

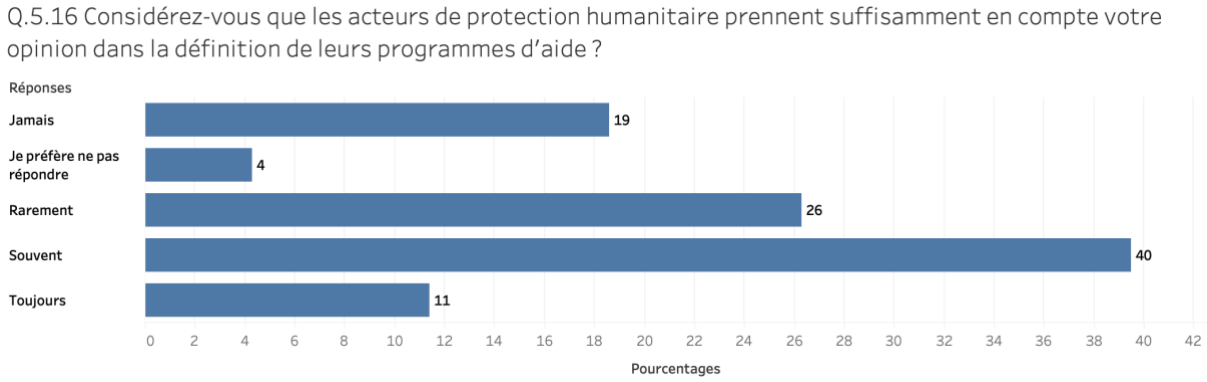

Parmi les personnes exerçant, selon les enquêtés, le plus d'influence sur la définition des programmes de protection, sont citées en premier les autorités locales (30 %), les femmes (21 %) puis les chefs coutumiers et traditionnels (10 %). Les femmes citent en premier les autorités locales (30 %) puis elles-mêmes (24 %) ; les hommes citent les autorités locales (30 %) puis les femmes (19 %).

76 % des enquêtés disent ne pas savoir comment adresser une suggestion ou une plainte aux organisations de protection humanitaire (Burkina Faso 78 %, Mali 92 % et Niger 62 %), et **ils préféreraient le faire en premier lieu auprès des dirigeants ou représentants des déplacés** (21 %), des dirigeants ou représentants de la communauté d'accueil ou un numéro vert (14 % chaque), lors de réunions communautaires (12 %) ou devant un comité de gestion des plaintes (10 %).

B. Problèmes de coordination

Les localités étudiées constituent des zones de convergence d'acteurs humanitaires nationaux et internationaux qui apportent une assistance très variée aux populations, notamment en termes de besoins essentiels à savoir l'alimentation, l'eau, la santé et les abris. La gestion des réponses humanitaires bute toutefois sur un défi important de coordination très largement mentionné dans les entretiens individuels et les discussions de groupe.

Au Burkina Faso, plus d'une trentaine d'ONG locales et internationales officient dans la région du Nord. L'État et les ONG travaillent officiellement dans un rapport de coopération, mais la primauté des initiatives revient à l'État à travers le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et

de l'Action humanitaire[36]. Cependant, l'analyse laisse voir une forme de concurrence entre les services sociaux de l'État et les ONG d'une part, et entre ONG d'autre part. L'État préside le travail des différents clusters et donne des directives en fonction de sa stratégie nationale de prise en charge des personnes déplacées. C'est pourquoi la première étape de ce processus, à savoir l'identification et l'enrôlement des déplacés internes, revient à l'État, qui met à disposition les listes pour les ONG désireuses d'intervenir. Si le rôle premier revient théoriquement à l'État, son incapacité à agir en raison du nombre insuffisant d'agents ou des lenteurs administratives place les ONG au premier plan. Ainsi, dans la région du Nord, le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) prenait l'initiative de convoquer les services publiques (la direction régionale de l'action sociale, la mairie de Ouahigouya, le Haut-Commissariat) pour des réunions sur la situation des déplacées internes avant que le gouvernorat leur rappelle par une note officielle que la prise en charge revient à l'État et à ses services décentralisés[37]. De même, il ressort des entretiens avec les acteurs des ONG que la circulation de l'information entre ONG est insuffisante, ce qui peut aussi relever d'une concurrence implicite entre elles. Elles ne communiquent pas assez entre elles sur leurs actions malgré l'existence de clusters qui doivent favoriser la circulation de l'information. Comme l'indique un travailleur d'une ONG :

> On a une sorte de concurrence entre nos structures. Par exemple, une ONG X a une aide pour les déplacés. Elle récupère les listes avec les services de l'action sociale et procède au partage. Souvent, il se trouve que l'aide n'atteint pas tout le monde. Par la suite, lorsqu'une autre ONG vient, elle procède aux dons sans connaître les bénéficiaires de l'autre. Cette situation fait que l'aide revient aux mêmes personnes. Ça crée des doublons. Notre structure a essayé plusieurs fois d'avoir des listes des bénéficiaires d'une autre, en vain. (Entretien avec un chargé de suivi-évaluation d'une ONG officiant dans le Nord réalisé le 29 août 2021)

Cette circulation insuffisante de l'information occasionne des situations où les bénéficiaires de l'aide sont souvent les mêmes personnes déplacées, ce qui engendre des disparités entre personnes déplacées, les unes ayant des vivres à revendre, les autres attendant et finissant par perdre espoir. Cela révèle une faiblesse certaine des systèmes d'identification et des critères de ciblage et de coordination des autorités qui pourraient être améliorés par un plus grand partage de l'information par les autorités, mais aussi dans le cluster protection et entre organisations. Ces défaillances conduisent à des exclusions et des favoritismes qui nécessitent un plaidoyer en faveur de plus de transparence et la mise en place de mécanismes de contrôle et de redevabilité.

Le rôle de l'État est aussi différent d'un pays à l'autre, fonction de la perception du mandat humanitaire par l'État. Au Burkina Faso et au Niger, l'État coordonne la réponse humanitaire et participe à ce titre aux clusters en qualité de co-responsable, mais l'accès aux populations doit être permis partout, y compris à celles considérées comme proches de GANE. Or, la réduction de l'espace humanitaire à des zones « autorisées » par le gouvernement est une contrainte majeure limitant le travail, l'accès aux populations vulnérables et les moyens de recueillir des données, concernant notamment les violations des droits humains perpétrées par les groupes armés ou les FDS. Au Niger, les chercheurs ont remarqué l'absence d'un cadre de concertation et de coordination pérenne et fonctionnel au niveau déconcentré où les enquêtes se sont déroulées ainsi que des difficultés d'harmonisation des données entre les différents acteurs, notamment entre l'État et les agences humanitaires. Des duplications apparaissent

[36] Loi n° 012-20147an du 12 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso.

[37] Récemment, l'État a suspendu les activités du Conseil norvégien pour les réfugiés. Il était accusé de saboter les efforts gouvernementaux de prise en charge des déplacés internes. « Burkina Faso : les activités de l'ONG Norwegian Refugee Council suspendues », RFI, 2 octobre 2021, www.rfi.fr/fr/afrique/20211002-burkina-faso-les-activit%C3%A9s-de-l-ong-norwegian-refugee-council-suspendues (page consultée le 7 septembre 2022).

dans les types d'appuis apportés par les différents partenaires d'aide humanitaire. Chaque organisation humanitaire ou ONG fait son évaluation qui lui sert de base pour assister les déplacés. Or, il semblerait plus judicieux de faire une évaluation coordonnée qui permette de disposer de données harmonisées servant de base d'intervention pour tous les acteurs. Ce caractère disparate des données est un obstacle à la bonne couverture des besoins et à l'efficacité des réponses humanitaires proposées. Dans cette perspective, il revient à l'État d'assurer une meilleure visibilité des interventions humanitaires.

Les enquêtés fournissent différentes explications sur les problèmes relatifs à la coordination des réponses humanitaires. Selon une opinion largement partagée chez des acteurs étatiques, ces problèmes sont liés au refus des partenaires humanitaires d'insérer leurs actions dans le cadre institutionnel de coordination de l'assistance établi par les autorités. Ce sont les agences humanitaires nationales et internationales qui définissent et mettent en œuvre leurs propres agendas. L'essentiel des moyens et de l'assistance apportés aux déplacés provient de ces agences, ce qui leur donne une certaine liberté et le pouvoir d'imposer souvent leur diktat. Du reste, c'est ce qui explique l'impuissance des autorités face à elles.

> L'État a mis en place un cadre de coordination des actions humanitaires aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. Le problème c'est que les partenaires refusent de s'aligner puisqu'ils n'aiment pas la transparence. Nous fermons les yeux des fois parce que leurs appuis sont indispensables pour faire face à l'urgence humanitaire créée par les déplacements massifs de nos populations fuyant la violence des bandits. (Entretien avec un responsable départemental réalisé le 27 juin 2021 à Téra, région de Tillabéri, Mali)

Toutefois, il est aussi ressorti que les insuffisances constatées dans le mécanisme de coordination des actions humanitaires est aussi imputable à l'autorité publique qui a la responsabilité de coordonner toutes les actions et interventions qui concernent son entité administrative.

> Il n'existe pas de cadre permanent de concertation qui doit regrouper tous les services techniques et partenaires humanitaires et de développement intervenant dans le département. En lieu et place d'un tel cadre, on crée des comités de façon circonstancielle c'est-à-dire lorsqu'on se retrouve en face d'une situation d'urgence. Et même dans ces cas-là, la plupart des acteurs s'absentent aux réunions. En plus, il n'y a pas de suivi de la mise en œuvre des décisions prises. Comme les partenaires… ce sont eux qui ont les moyens, ils font ce qu'ils veulent. Certains peuvent intervenir sans même que l'autorité soit véritablement informée de ce qu'ils font. C'est dommage mais c'est ça la triste réalité à laquelle nous assistons. (Entretien avec un responsable départemental réalisé le 27 juin 2021 à Téra, région de Tillabéri, Mali)

Au Mali, dans les localités enquêtées, les acteurs humanitaires sont assez nombreux et évoluent chacun dans un segment de la crise en fonction de leurs compétences. Cependant, certains acteurs font les mêmes prestations mais avec des approches différentes. Lors d'un groupe de discussion organisé à Mopti, les populations évoquent une multitude d'acteurs :

> Ici à Koro, on bénéficiait des distributions de céréales et aussi on nous donnait une petite bourse de subsistance par Mercy Corps. Pour les vivres, c'était surtout la Croix-Rouge. Mais cela fait environ sept mois pour certains et une année pour d'autres que nous n'avons rien reçu. Et pire, nous constations que l'aide est dévouée à d'autres fins car des résidents même en bénéficient souvent. L'aide arrive en nos noms mais nous sommes mis à l'écart. (Groupe de discussion avec des PDI organisé le 3 juillet 2021 dans la commune de Koro, région de Mopti, Mali)

Il semble à l'observation que les acteurs humanitaires et les acteurs étatiques évoluent dans une sorte de collaboration « malgré eux » et que les populations ont une autre perception de leur rôle. Pour ces

dernières, ces acteurs doivent s'adapter aux populations et non l'inverse. Les relations de travail ne sont certes pas conflictuelles, mais elles sont loin d'être complémentaires.

Les types d'assistance sont multiples et divers. Chaque organisation humanitaire agit en fonction de son domaine d'intervention, selon son agenda et pour une durée d'intervention différente. Les deux communautés, hôte et déplacée, bénéficient de l'aide (alimentaire, formation et insertion professionnelle, liée au Water Sanitation and Hygiene [WASH], appui en espèce [cash], appui sanitaire, relance économique, logement, état civil pour les personnes qui n'en ont pas).

Les acteurs humanitaires et leurs domaines d'intervention sont multiples mais la population juge insuffisante l'aide apportée dans le contexte d'insécurité. De nombreuses personnes dans le besoin ne bénéficient pas de ces aides humanitaires. Une des explications de l'insuffisance est la taille des familles déplacées. À travers l'aide humanitaire, les chefs de ménage peuvent obtenir un ou deux sacs de riz, de mil et de l'huile alors que le ménage compte plus d'une dizaine de personnes à nourrir. C'est ce qu'un de nos répondants explique lors d'un focus groupe : « Les enfants sont nombreux et la famille est grande, la provision pour deux hommes ne nous suffit pas[38]. » Selon un agent d'une ONG :

> Malgré la liste, là maintenant beaucoup de PDI ne sont pas enregistrés au niveau du développement social. Dans notre intervention, quand on assiste un PDI une fois, maintenant on ne doit plus l'assister encore. On doit faire le choix d'autres PDI qui n'ont pas reçu l'assistance alors que les assistants PDI sont toujours là, ils ne sont pas partis. (Entretien avec un agent humanitaire réalisé le 6 juillet 2021 à Bankass, région de Mopti, Mali)

Un autre aspect de la limitation de l'aide est relatif au mécanisme d'identification des PDI. De nombreux acteurs humanitaires s'appuient sur les données étatiques. Les personnes interrogées sur le terrain estiment qu'il faut revoir le système d'identification des personnes en situation d'aide.

[38] Focus groupe du 7 juillet 2021 avec les femmes déplacées de Dinangourou à Koro.

VI. CONCLUSION

Les questions de sécurité humaine arrivent en tête des préoccupations des populations, qu'elles portent sur leur rôle dans le déclenchement ou dans la gestion de la crise : mauvaise gouvernance, injustice sociale, manque d'équité (notamment dans la répartition des ressources naturelles), impunité sont des facteurs décisifs dans cette crise que connaît le Sahel central. La faiblesse des États du Liptako-Gourma, aggravée aujourd'hui par l'instabilité politique et des relations tumultueuses avec les partenaires internationaux, a un impact sur les populations qui se retrouvent les premières victimes des GANE, quand elles ne sont pas aussi victimes des exactions commises par les forces armées nationales et les groupes d'autodéfense. Cette crise a eu de graves conséquences humanitaires et sa prolongation ne cesse d'accroître le nombre de personnes dans le besoin.

Si les mécanismes traditionnels offrent aux populations un premier secours, il est important qu'ils soient soutenus par des mécanismes étatiques et internationaux. Le manque de confiance dans les services étatiques se retrouve dans l'appréciation parfois négative de l'aide apportée par les États et les frustrations qui sont liées. Le renforcement et le respect des codes culturels locaux sont une priorité, et si le niveau local n'est pas forcément le plus inclusif, il procure néanmoins une aide d'urgence et immédiate que doivent ensuite compléter les États soutenus par les organisations internationales humanitaires et les agences des Nations unies. Ces aides doivent non seulement apporter un soutien pour faire face à l'urgence du déplacement (santé, éducation, nourriture, abris) mais aussi en termes d'opportunités économiques pour les populations déplacées et de soutien aux communautés d'accueil. En l'espace de deux enquêtes (2020 et 2021), la pression sur les communautés d'accueil se révèle plus forte et le risque est de voir les conflits entre communautés s'exacerber sur fonds de raréfaction des ressources disponibles, de pression démographique et d'attaques des groupes armés, avec des opportunités de retour des déplacés qui s'éloignent.

Recommandations

1. La pauvreté est un facteur déterminant qui non seulement génère des tensions mais menace aussi le vivre ensemble. Les questions de sécurité humaine – accès à l'emploi, justice sociale, accès équitable aux services publics – sont les principales préoccupations des populations. Des programmes qui prennent en compte ces besoins, et en particulier ceux des groupes les plus vulnérables, sont attendus dans ces domaines.

2. Les actions permettant de rétablir la confiance entre les groupes communautaires et de renforcer la cohésion sociale doivent être intensifiées. Pour les personnes enquêtées, la lutte contre l'extrémisme violent doit se faire dans le cadre d'une synergie participative impliquant toutes les communautés.

3. La situation sécuritaire conduit à des transformations des systèmes locaux de protection humanitaire, mais les systèmes locaux, étatiques et internationaux cohabitent sans que l'un ne remette en cause les deux autres. Une complémentarité existe entre eux mais les mécanismes locaux de protection ne sont pas intégrés dans les dispositifs officiels bien qu'ils représentent les principaux mécanismes et sont sollicités en premier lieu. Il est essentiel de les soutenir sans pour autant les institutionnaliser. Le rôle des autorités traditionnelles et coutumières doit également être soutenu. Ces mécanismes sont immédiatement reconnus par les populations. S'ils ne sont pas toujours les plus inclusifs, les renforcer doit être une priorité en favorisant l'implication des communautés et en particulier des groupes les plus vulnérables.

4. Du côté des organisations humanitaires : la durée du déplacement doit être prise en compte. La persistance de la crise a un impact tant sur les communautés hôtes que sur les communautés déplacées. Les frustrations sont importantes dans toutes les communautés et ne feront que s'accentuer tant que la crise durera et que la pression sur les ressources se fera plus forte. L'inclusion des communautés hôtes dans des mécanismes de soutien devrait être prise en compte. La communication avec les populations bénéficiaires doit aussi être renforcée et systématisée.

5. Du côté des États : le rôle des États, s'il est différent dans les trois pays, est aussi parfois une contrainte à l'action humanitaire. Bien que les États ne soient pas des parties au conflit dans cette zone du Liptako-Gourma mais des cibles des GANE, ils ont la responsabilité première d'assurer la protection de leurs populations. C'est à eux de soutenir les communautés déplacées et de s'assurer qu'elles reçoivent assistance et puissent retourner chez elles une fois la sécurité rétablie. Pour autant, l'accès aux zones de conflit et à toutes les populations affectées est parfois remis en cause et non garanti aux organisations humanitaires. La collaboration entre les mécanismes traditionnels, étatiques et humanitaires est d'autant plus essentiel que la crise perdure et que les actions sont complémentaires. Un travail de coordination est essentiel et permettra aussi aux populations bénéficiaires de mieux comprendre les mécanismes de protection et d'y avoir accès quand près de la moitié des personnes disent ne pas savoir comment les contacter.

Annexe

Questionnaire AHCR-DFID-SIPRI-DRC

Programme de recherche humanitaire sur la protection des personnes dans les zones de guerre et de conflit dans la zone du Liptako-Gourma

QUESTIONNAIRE			
CONSENTEMENT			
CST	***Note au facilitateur*** : Veuillez informer le candidat : *(a) Du sujet et des objectifs de cette étude ; (b) De la façon dont cette recherche va être menée ; (c) du type de données collectées et de comment ces données sont traitées ; (d) des destinataires de cette étude ; (e) du règlement général de l'Union européenne (n°2016/679) sur la protection des données et le droit de personnes ; et du fait (f) de la participation volontaire dans cette étude.*		
	Contact :		
	Je déclare avoir été suffisamment informé à propos de l'étude et j'ai eu la possibilité de poser toutes les questions que j'estimais nécessaires à ma compréhension. J'accepte de participer à l'étude du projet AHRC-DFID sur le Liptako-Gourma et comprends la manière dont les données me concernant sont traitées, telles que décrites dans cette notice d'information.	**Code : 1** = Oui ; **0** = Non **Si CST = 0 c'est la fin de l'enquête**. [Veuillez chercher une autre personne.]	|__|

I. IDENTIFICATION				
ID	ID Enquête	Code facilitateur : |__|__|__|	Code du ménage : |___|___|___|___|	Numéro questionnaire : |_**Q**_|___|

1.1	Pays	_____	
1.2	Nom de la région	_____	
1.3	Nom du cercle/province/département	_____	
1.4	Nom de la commune/	_____	
1.5	Nom du village/quartier	_____	
1.6	Lieu de résidence	**Code : 1** = Urbain ; **2** = Rural	|__|
1.7	Date de l'enquête	|__|__| / |__|__| / |__|__|__|__| JJ /MM/AAAA)	
	Heure du début/heure de la fin	|__|__| : |__|__| - |__|__| : |__|__| (HH : MM – HH : MM)	
1.8	Sexe de l'enquêté	**Code : 1** = Masculin ; **2** = Féminin	|__|
1.9	Age de l'enquêté	Âge :	
1.10	Statut matrimonial	**Code :** 1. Célibataire 2. Marié(e) 3. Séparé(e) 4. Divorcé(e) 5. Veuf/veuve	
1.11	Nombre d'enfants	|__||__|	
1.12	**1.12. a** Niveau scolaire complété de l'enquêté (dernier diplôme obtenu) **Si 1.12.a = 1 aller à 1.16**	**Code :** 1. Non scolarisé 2. Primaire 3. Moyen (collège) 4. Secondaire (lycée) 5. Supérieur (université)	
	1.12. b Type d'école fréquentée	**Code :**	

			1. École formelle publique ou privée 2. École franco-arabe officielle 3. Confessionnelle : école coranique/biblique 4. Les deux (confessionnelle et formelle)
1.13	Quel(le) est votre emploi/activité (socioprofessionnelle) principale ?		**Code :** 1. Agriculteur/maraîcher 2. Éleveur 3. Pêcheur 4. Commerçant 5. Employé salarié (non-fonctionnaire) 6. Fonctionnaire public 7. Artisan 8. Sans emploi rémunéré 9. Ménagère 10. Étudiant/élève/stagiaire 11. Autre
1.14	**1.14.a**	Avez-vous un rôle social particulier au sein de votre communauté ? **Si 1= oui aller à 1.14 b sinon 1.15**	**Code :** 1. Oui 2. Non
1.14	**1.14.b**	Si oui, lequel ? (une réponse possible)	**Code :** 1. Leader communautaire (chef de village, chef de quartier, chef de clan, chef de fraction/tribu) 2. Chef religieux (imam, prêtre, culte traditionnel…) 3. Chef de terre 4. H/F engagé dans un groupe associatif ou communautaire 5. Membre d'un groupe de femmes 6. Membre d'un groupe de jeunes 7. Membre d'une confédération professionnelle 8. Communicateurs traditionnels (griots) 9. Autre à préciser_____

1.15	**1.15.a**	Statut du ménage/de l'enquêté **Si 1.15.a = 1 aller à 1.15.b** **Si 1.15.a différent de 1, aller à 1.15.c**	**Code :** 1. Résident 2. Nomade/transhumant en déplacement 3. Personne déplacée interne 4. Réfugié 5. Demandeur d'asile 6. Apatride 7. Refoulé 8. Migrant 9. Personne déplacée interne ou réfugié retourné 10. Autre_____
	1.15.b	Si vous êtes résident, pourquoi vous y êtes-vous installé ?	**Code :** 1. Originaire de la localité 2. Raison familiale 3. Travail 4. Déplacement forcé 5. Études 6. Autre
	1.15.c	Si vous-êtes un déplacé, quel type de déplacement correspond à votre situation ?	**Code :** 1. Je suis en déplacement post-incident 2. Je suis en déplacement de façon préventive 3. Je suis en déplacement pendulaire 4. Je me suis déplacé une fois puis je me suis re-déplacé vers une autre communauté

			5. Je me suis déplacé post-incident et je suis de retour 6. Je me suis déplacé de façon préventive et je suis de retour 7. Je préfère ne pas répondre 8. Autre à préciser : _____

II. Identification des menaces, risques et vulnérabilités		
2.1	Parmi les problèmes suivants, lequel est le plus préoccupant pour vous et votre famille ?	**Code :** 1. Problèmes économiques (chômage, manque de ressources) 2. Problèmes de gouvernance (corruption, absence d´État, absence de justice/services sociaux de base) 3. Problèmes sécuritaires (violence, présence d'acteurs armés étatiques et non étatiques, banditisme) 4. Problèmes sociaux et de protection (accès logement, éducation, santé…) 5. Problèmes climatiques/ accès limité aux ressources naturelles (déforestation, inondations/crues, sècheresse/désertification, érosion…) 6. Je ne sais pas. 7. Autre (à préciser) __
2.2	Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes économiques les plus importants ? ***Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)***	**Code :** 1. Chômage/manque d'opportunité économique 2. Mauvaises récoltes 3. Accès limité aux terres agricoles 4. Accès limité au pâturage 5. Accès restreint aux foires et marché 6. Rareté des ressources halieutiques 7. Surmortalité précoce du bétail 8. Autre (à préciser) __
2.3	Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes de gouvernance les plus importants ? ***Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)***	**Code :** 1. Accès limité aux services administratifs (état civil, mairie…) 2. Accès limité à la justice et aux services de police/gendarmerie 3. Manque d'infrastructures (route, électricité, eau, etc.) 4. Accès aux services publics (écoles, hôpital, service social…) 5. Absence des autorités étatiques 6. Discrimination 7. Corruption 8. Injustice sociale/hiérarchique ; 9. Autre (à préciser) _
2.4	Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes sécuritaires les plus importants ? ***Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)***	**Code :** 1. Banditisme, vols armés ou non armés 2. Violences entre communautés 3. Violences au sein de la communauté 4. Présence des milices et groupes armés 5. Absence des forces de sécurité 6. Présence des forces de sécurité 7. Présence et cohabitation avec les déplacés 8. Présence de mines ou de munitions non explosées 9. Circulation des armes légères et de petits calibres 10. Opérations militaires 11. Prélèvement de taxes illégales 12. Présence de trafiquants 13. Problème de cohabitation avec les déplacés 14. Problème de cohabitation avec la communauté hôte 15. Violences basées sur le genre 16. Autre (à préciser) _

2.5	Pour vous et votre famille, quels sont les problèmes liés aux services sociaux de base les plus importants ? ***Donner 3 choix et les classer par ordre d'importance avec plus important (1) important (2) moins important (3)***	**Code :** 1. Accès limité à un logement 2. Accès limité aux services d'état civil 3. Accès limité à l'éducation 4. Accès limité aux structures de santé 5. Accès limité au soutien psychosocial 6. Accès limité à l'eau et à l'alimentation 7. Autre (à préciser) _____
2.6	Êtes-vous, ou un membre de votre famille, confrontés aux actes suivants ? **Code pour chaque option :** 1. Oui 2. Non	**Code :** 1. Discrimination liée à l'âge 2. Discrimination liée au sexe 3. Discrimination liée au statut socio professionnel 4. Discrimination liée à la religion 5. Discrimination liée à votre groupe ethnique 6. Conflits entre communautés/villages 7. Conflits agriculteurs/agriculteurs 8. Conflits agriculteurs/éleveurs 9. Conflits éleveurs/éleveurs 10. Coupeurs de route 11. Agressions physiques 12. Attaques de représailles contre des villages 13. Meurtres, assassinats 14. Vol, pillage 15. Enlèvements 16. Violences basées sur le genre et violences sexuelles 17. Mariages précoces/forcés 18. Torture et traitements inhumains 19. Arrestation arbitraire/détention illégale 20. Recrutement forcé 21. Découverte de mines ou de munitions non explosées 22. Prélèvement de taxes illégales (racket, extorsion).
2.7	Qui sont les principales victimes de la violence que vous connaissez ? **Code pour chaque option :** 1. Oui 2. Non	**Code :** 1. Les enfants 2. Les femmes 3. Les hommes 4. Les personnes âgées 5. Les personnes vivant avec un handicap 6. Les minorités religieuses 7. Les groupes ethniques 8. Les étrangers 9. Les personnes déplacées 10. Autorités locales, traditionnelles ou religieuses 11. Forces de défense et de sécurité 12. Éleveurs 13. Agriculteurs 14. Autre (à préciser) __
2.8	**Si vous êtes un membre de la communauté hôte ou un résident** Que pensez-vous de la présence de réfugiés et déplacés dans votre communauté ? **Si la personne est déplacée ou réfugiée ne pas poser cette question et aller à 2.9**	**Code :** 1. Cela engendre de la méfiance de la communauté 2. Risque de tension liée aux aspects de logement, terre et propriété 3. Risque de tensions intercommunautaires 4. Pression sur les services sociaux de base (éducation, santé) 5. Pression sur les moyens de subsistance 6. Ils bénéficient de l'aide et pas nous 7. Absence d'opportunités socio-économiques 8. Préoccupations pour la santé communautaire 9. Nous sommes contents d'accueillir des déplacés 10. Cela ne change rien pour notre communauté 11. Ma famille n'a pas de contact avec les déplacés 12. Autre (à préciser) __ 13. Je préfère ne pas répondre
2.9	Pouvez-vous circuler librement à l'extérieur de votre communauté ?	**Code :** 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre

2.10	Si non, pourquoi ?	**Code :** 1. Je n'ai pas de papiers d'identité 2. Proximité des zones de combat 3. Insécurité sur les routes 4. Autre à préciser
2.11	Vous sentez-vous en sécurité ? **Si 2.11 = 2, aller à 2.12 sinon aller à 2.13**	**Code :** 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre
2.12	Si vous ne vous sentez pas en sécurité, quelles sont les raisons ? **Code pour chaque option :** 1. Oui 2. Non	**Code :** 1. Proximité des zones de combat 2. Absence d'autorités étatiques 3. Présence d'acteurs armés étatiques 4. Présence d'acteurs armés non étatiques 5. Destruction des infrastructures publiques 6. Occupation/destruction des maisons 7. Extorsion de biens 8. Détention illégale/arbitraire 9. Prélèvement de taxes illégales 10. Attaques/menaces contre la population 11. Activités criminelles 12. Violences basées sur le genre 13. Discrimination ethnique, religieuse et/ou sociale 14. Présence de mines et d'engins explosifs 15. Autre : (à préciser) _ 16. Je préfère ne pas répondre

Les mécanismes de protection locale et les normes et règles sociales sur lesquelles ils reposent		
3.1	Comment adaptez-vous vos habitudes de vie à la situation d'insécurité ? **Code : (pour chaque réponse)** 1. Oui 2. Non	**Code :** 1. J'ai arrêté certaines de mes activités 2. J'ai rejoint un groupe d'autodéfense 3. J'ai rejoint un groupe religieux 4. J'ai acheté une arme pour me défendre 5. J'ai changé ou limité mes déplacements 6. Mon mari/épouse/enfants font certaines de mes activités à ma place 7. Je me suis déplacé vers des communes plus sécurisées 8. Autre (à préciser) _____
3.2	Que signifie pour vous la « protection » ? **3 réponses possibles** **Si 3.2 = 9 et 10 aller à 3.3**	**Code :** 1. La sécurité et la protection physique 2. Le bien-être et la protection psychique 3. Le respect des droits de la personne 4. La protection des enfants 5. La protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre 6. La protection contre les mines et les engins explosifs 7. L'accès aux services sociaux de base (comme l'éducation, la santé, l'eau, la justice, l'état civil, les ressources économiques) 8. J'en ai entendu parler mais je ne sais pas ce que cela signifie 9. Je n'en ai jamais entendu parler 10. Autres (à préciser) _____
3.3	En cas d'incident de protection, à qui allez-vous le rapporter en priorité ? **3 réponses possibles** **Si 3.3 = 13/14 ou 15 aller à 3.4**	**Code :** 1. À la famille 2. À des amis ou des voisins 3. Leaders communautaires 4. Élus locaux (maires et conseillers) 5. Autorités locales (gouverneurs, préfets et sous-préfets) 6. Forces de défense et de sécurité (armée, gendarmerie, police, garde nationale) 7. À une milice ou un groupe armé non-étatique

		8. À la justice 9. Aux forces internationales/Nations unies 10. Au membre du comité de protection communautaire (CLPC) 11. Au leader religieux 12. Au travailleur social/ONG Association locale 13. À personne, car je ne sais pas à qui m'adresser 14. Autre (à préciser) _____ 15. Je préfère ne pas répondre.
3.4	Est-ce que les institutions judiciaires sont fonctionnelles dans votre localité ? **Si 3.4 = 1 aller à 3.5 sinon aller à 3.6**	**Code :** 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas 4. Je préfère ne pas répondre
3.5	Si oui, lesquelles ?	**Code :** 1. Tribunal civil 2. Tribunal militaire 3. Tribunal coutumier 4. Tribunal religieux 5. Autre à préciser : _____ 6. Je préfère ne pas répondre
3.6	Selon vous, lequel des systèmes de justice est le plus impartial ?	**Code :** 1. Le système étatique (tribunal) 2. Le système coutumier 3. Le système religieux 4. Aucun de ceux-là 5. Autre à préciser _____
3.7	Quand vous rencontrez des difficultés pour rapporter des violations, donnez votre degré d'accord avec les affirmations suivantes : **Code pour chaque option :** 1. Pas d'accord, 2. Ni d'accord, ni pas d'accord, 3. D'accord, 4. Ne souhaite pas répondre	**Code :** 1. Ce n'est pas moi qui peux prendre la décision de rapporter une violation, même si j'en suis la victime 2. Il n'existe pas d'endroits où rapporter les violations 3. Les endroits qui existent pour rapporter les violations sont trop éloignés 4. Les endroits existent mais je manque de moyens financiers pour y avoir recours 5. Même si les violations sont rapportées rien n'est fait pour punir ceux qui violent les droits 6. Si on rapporte les violations, on pourrait subir des représailles 7. Nous ne faisons pas confiance aux autorités 8. Nous sommes discriminés par la communauté ou nos familles quand on dénonce 9. Ceux qui commettent ces violations sont des proches et cela se traite en famille 10. Je ne rencontre pas de difficultés.
3.8	Dans les situations suivantes, qui consultez-vous en priorité ? Réponse libre pour chaque option. La personne enquêtée doit répondre un acteur	Vous êtes victime d'un vol Votre champ a été saccagé par un troupeau Votre enfant a blessé un autre enfant Votre mari/femme/ami a été blessé sur la route du marché Votre enfant a disparu Vous recevez des menaces de mort Les jeunes de la famille n'ont pas de travail Le centre de santé est fermé Votre famille n'a rien à manger Votre père est malade
3.9	Existe-t-il des services de protection dans votre localité ? **Si 3.9= 2 aller à 3.13**	**Code :** 1. Oui 2. Non

3.10	Si oui, qui s'en occupe ?	**Code :** 1. Comité local de protection 2. Leader communautaire 3. Leader religieux 4. Services de l'État 5. ONG locale 6. ONG internationale 7. Groupes communautaires 8. Les Nations unies 9. Autre (à préciser) __
3.11	Y avez-vous accès ? **Si 3.11 = 1 et 3 aller à 3.13**	**Code :** 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre
3.12	Si non pourquoi ?	**Code :** 1. Barrière sociale 2. Je n'ai pas le pouvoir de décider 3. Coût trop élevé 4. Distance trop grande 5. Insécurité sur le trajet/autour du service 6. Services de mauvaise qualité 7. Discriminations au sein de ces services 8. Je ne connais pas les services qui existent 9. Autre (à préciser) __
3.13	Existe-t-il un mécanisme étatique ou non étatique chargé de résoudre les tensions/conflits ? **Si 3.13 = 1 aller à 3.14 et 3.15** **Si 3.13 = 2 et 3 aller à 3.16**	**Code :** 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas
3.14	Si oui lequel ?	_____
3.15	Si oui, le système permet-il effectivement d'éviter ou de résoudre les tensions/conflits ?	**Code :** 1. Oui 2. Non 3. Je ne sais pas
3.16	Dans la localité où vous vivez, vous sentez-vous représenté par des membres de votre communauté ?	**Code :** 1. Oui 2. Non 3. Je préfère ne pas répondre
3.17	**Si le répondant est un homme** Comment les hommes sont-ils représentés au sein de ces instances communautaires ?	**Code :** 1. Pas du tout représentés 2. Moins de 1 homme pour 4 représentants 3. Environ 1 homme pour 4 représentants 4. Environ 1 homme pour 3 représentants 5. Environ 1 homme pour 2 représentants 6. Tous les représentants sont des hommes 7. Je ne sais pas 8. Je préfère ne pas répondre
3.19	**Si la personne est une femme** Comment les femmes sont-elles représentées au sein de ces instances communautaires ?	**Code :** 1. Pas du tout représentées 2. Moins de 1 femme pour 4 représentants 3. Environ 1 femme pour 4 représentants 4. Environ 1 femme pour 3 représentants 5. Environ 1 femme pour 2 représentants 6. Tous les représentants sont des femmes

		7. Je ne sais pas 8. Je préfère ne pas répondre
3.20	**Si la personne est un PDI** Comment les personnes déplacées sont-elles représentées au sein de ces instances communautaires ?	**Code :** 1. Pas du tout représentés 2. Moins de 1 PDI pour 4 représentants 3. Environ 1 PDI pour 4 représentants 4. Environ 1 PDI pour 3 représentants 5. Environ 1 PDI pour 2 représentants 6. Les PDI sont représentés en dehors des structures de la communauté 7. Je ne sais pas 8. Je préfère ne pas répondre
3.21	**Si la personne a entre 15 et 24 ans** Comment les jeunes de 15 à 24 ans sont-ils représentés au sein des structures de gestion communautaire (instances communautaires, comité de gestion, etc.) ?	**Code :** 1. Pas du tout représenté 2. Moins de 1 jeune pour 4 représentants 3. Environ 1 jeune pour 4 représentants 4. Environ 1 jeune pour 3 représentants 5. Environ 1 jeune pour 2 représentants 6. Je ne sais pas 7. Je préfère ne pas répondre

Logiques d'engagement et proposition de résolution		
4.1	Selon vous, quelle est la principale raison qui pousse les gens à s'engager dans des conflits ?	**Code :** 1. Motivation économique 2. Motivation politique 3. Marginalisation sociale 4. Motivation religieuse 5. Fragilité psychologique 6. Influence du groupe d'appartenance 7. Besoin de se faire reconnaître/statut 8. Honneur et obligation morale/familiale 9. Vengeance/Réparation 10. Contrainte/Menace s'ils ne s'engagent pas 11. Besoin de se défendre 12. Autre (à préciser) __
4.2	Pour réduire la violence il faut : **Donnez votre degré d'accord avec les affirmations suivantes) :** 1. Pas d'accord, 2. Ni d'accord, ni pas d'accord, 3. D'accord, 4. Ne veut pas répondre	**Code :** 1. Renforcer le système de justice coutumier 2. Renforcer l'éducation à la paix et la citoyenneté 3. Renforcer le rôle des acteurs communautaires 4. Créer des opportunités de travail pour les jeunes 5. Réduire l'accès aux armes 6. Aider à l'insertion des personnes déplacées 7. Renforcer le rôle des femmes 8. Renforcer le rôle des jeunes 9. Favoriser le dialogue/la médiation entre les personnes (parties en conflit) 10. Réglementer de manière équitable l'accès et l'utilisation des ressources naturelles
4.3	D'après vous quels acteurs seraient les mieux indiqués pour réduire la violence ?	**Code :** 1. Chaque citoyen 2. Les autorités/leaders traditionnels et coutumiers 3. Les autorités/leaders religieux 4. Les forces de défense et de sécurité 5. Le gouvernement 6. Les élus locaux

Table des cartes, tableaux et graphiques

Cartes

Carte 1. Région du Liptako-Gourma 7
Carte 2. Couverture géographique potentielle recherche opérationnelle Consortium SIPRI-LASDEL-CGD-POINT SUD-DRC 9

Tableaux

Tableau 1. Nombre de PDI 7
Tableau 2. Zone d'étude et communes enquêtées au Burkina Faso 9
Tableau 3. Zone d'étude et communes enquêtées au Mali 10
Tableau 4. Zone d'étude et communes enquêtées au Niger 10
Tableau 5. Répartition des entretiens 11
Tableau 6. Principales raisons d'insécurités 25
Tableau 7. Principaux problèmes rencontrés pour entrer en contact avec les organisations humanitaires 41
Tableau 8. Les activités de protection humanitaire répondent-elles aux besoins de votre communauté ? 41
Tableau 9. Niveau d'information sur les services de protection proposés 42

Graphiques

Graphique 1. Répartition de l'échantillon 12
Graphique 2. Nature des déplacements 13
Graphique 3. Nature des risques, menaces et vulnérabilités 14
Graphique 4. Principaux problèmes économiques 15
Graphique 5. Principales raisons pour s'engager dans des conflits 18
Graphique 6. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, Mali 18
Graphique 7. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, Burkina Faso 19
Graphique 8. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, Niger 19
Graphique 9. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, par sexe 20
Graphique 10. Principales raisons pour s'engager dans des conflits, 2020 20
Graphique 11. Principaux problèmes de gouvernance 22
Graphique 12. Principaux problèmes sécuritaires 24
Graphique 13. Mécanismes de protection locaux 28
Graphique 14. Responsables des mécanismes de protection locaux 29
Graphique 15. Signification du mot « protection » 30
Graphique 16. Impact de la présence de réfugiés et des déplacés dans la communauté 31
Graphique 17. Système judiciaire considéré comme étant le plus impartial 34
Graphique 18. Accessibilité des services de protection 35
Graphique 19. Satisfaction par rapport à l'aide apportée 40
Graphique 20. Niveau d'information sur les services de protection 42
Graphique 21. Type d'informations attendues 43
Graphique 22. Prise en compte des opinions dans les programmes d'aide humanitaire 43